



cruseilles.fr

Vivre à CRUSEILLES

Bulletin Municipal
PRINTEMPS 2024

N°15



Crédit photo : Elsa Thomasson



SOMMAIRE

	DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ			ZOOM : BUDGET 2024	20
	Elections européennes	4			
	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME			SPORT ET ASSOCIATIONS	
	Signature de la convention Petites Villes de Demain	5		Changement de gouvernance au CODC	22
	Aménagement Foncier : la CCAF s'est prononcée pour la poursuite du projet	5		Le forum des associations aura lieu le 15 juin	22
				Le parcours de santé est opérationnel	23
	TRAVAUX ET BÂTIMENTS			Le Club Joyeuse Retraite	23
	La commune organise un « vide Ancolie » le 27 avril	6		Togo Lait organise un repas musical le 1 ^{er} juin	23
	Le pylône du stade	6		Cousinade de la famille Balleydier les 18 et 19 mai	23
	Des travaux prévus pour les ponts de la Caille	6			
	Gymnase : le nouvel éclairage LED est opérationnel	6		CULTURE ANIMATION TOURISME	
	VOIRIE			4 ^{ème} Fête des Métiers d'art et de l'artisanat	24
	Aménagement RD 15 : le chantier bat son plein !	7		Festival des Musiques - Appel à bénévoles	24
	Enrobage de la piste le long de la route d'Annecy	8		Le Santo recrute	24
	Embellissement de deux giratoires	8		Fête de la musique le vendredi 21 juin	25
	Réhabilitation du chemin du Pontet	8		Les gonflés sont de retour cet été !	25
	La RD 23 a réouvert grâce à des travaux provisoires	9		3 ^{ème} édition de la Guinguette le 6 juillet	25
	Route du Salève : information pour les riverains	9		Feux du 13 juillet	26
	Deux allées plus fonctionnelles dans le cimetière	9		Festival des food trucks les 20 & 21 juillet	26
	Aménagement du parking de covoiturage et des accès du centre de secours	10		Tous au cinéma en plein air le samedi 27 juillet !	27
	De nouveaux totems aux entrées de ville	11		Le parcours patrimoine du vieux Cruseilles	27
	FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES			DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ	
	Rappel pour les travailleurs frontaliers	12		Anthony Fournier, nouveau garde-chasse	28
	Mouvements du personnel communal	12		Faites du vélo ! le 1 ^{er} juin	28
	Recrutement des emplois d'été 2024	12		Les Usses : une expo photo du 19 juillet au 9 août	28
	AFFAIRES SOCIALES ET LOGEMENT			Arrêtons le brûlage à l'air libre !	29
	Faites un don au CCAS !	13		Énergies renouvelables - consultation publique	30
	Legs ou donation à sa commune	13		Reproduction des crapauds : ralentissez !	31
	Les ateliers numériques avec l'UDAF	13		Info Travaux - Entretien de la végétation par RTE	31
	Ateliers gratuits pour les seniors	13		PROCHE DE VOUS	
	Logements sociaux	14		Conciliation de justice	32
	Les Restos du cœur	14		Un JT Spécial réalisé par les collégiens	32
	Les permanences du CCAS	14		Urgence : faites connaître le 114 !	32
	Partenariat avec la mutuelle communale JUST	14		Recensement de la population	32
	Le SEL, Système d'Echange Local	14		Découvrez l'application de ville Intramuros !	33
	ENFANCE ET PÉRISCOLAIRE			Agriculteurs, rurbains, les bonnes pratiques	34
	Périscolaire : une année sous le signe de l'art	15		Des panneaux informatifs pour le parc à daims	36
	CMJ : Des jeunes actifs et impliqués !	16		Rappel pour le fonctionnement de la recyclerie	36
	Fin du contrat de restauration avec le Département	16		REVUE DE PRESSE	
	Le carnaval 2024 en photos	17		Mobilisation des élus aux côtés des agriculteurs	37
	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	18		Signature de la convention pour la mutuelle JUST	37
				TRIBUNE LIBRE	37
				ÉTAT CIVIL	38
				INFOS PRATIQUES	39
				AGENDA	40



L'ÉDITO



Chères Cruseilloises,
chers Cruseillois,

Après un automne et un hiver pluvieux qui ont bien ralenti nos chantiers, le printemps est là. Espérons que les mois qui viennent nous laisseront un peu d'accalmie pour terminer

sereinement les travaux en cours et ceux qui vont démarrer prochainement.

En effet, l'aménagement de la route des Dronières, aux abords du lac, bat son plein.

Les entreprises mettent tous leurs moyens en œuvre pour terminer ce chantier pour le début de l'été. Celui-ci aura été bien plus long, complexe et coûteux que prévu. Effectivement, certaines contraintes techniques liées aux dispositifs pour les amphibiens, combinées au niveau de la surverse du lac, ont entraîné des travaux supplémentaires non négligeables tels que la surélévation de la route départementale, avec tout ce que cela implique, ou encore la réhausse des parois de guidage pour les amphibiens. Comme je le répète souvent, il n'y a pas de travaux sans problèmes ni imprévus, il faut donc les gérer les uns après les autres avec patience, pragmatisme et bon sens !

Quoi qu'il en soit, une fois terminé, ce chantier devrait nous rendre notre beau site des Dronières avec encore davantage de lieux agréables où il fera bon flâner ou pêcher.

En parallèle de ces travaux, l'aménagement d'un petit parking de covoiturage et de sécurisation de l'accès au nouveau centre de secours sur la route des Dronières débutera début mai pour deux mois environ. Ce sont de nouveau les entreprises NGE et Peron TP qui ont remporté ce marché pour un montant de 278 747 € HT.

Au-delà de ces deux chantiers, d'autres, plus modestes, ont déjà été réalisés en ce début d'année ou verront le jour courant 2024. Vous pourrez les découvrir au fil des pages de ce bulletin. Il reste encore tant à faire, notamment au niveau de la voirie communale que les intempéries de 2023 n'ont pas ménagée.

Néanmoins, il nous faut faire des choix car le budget communal est contraint, comme celui de toutes les collectivités, et de plus en plus tant les dotations de l'Etat et de nos partenaires diminuent, eux-mêmes impactés par le contexte économique difficile. C'est pourquoi nous privilégions les petits travaux peu coûteux ou en régie qui améliorent la vie des habitants et embellissent notre commune rapidement et à moindres frais comme la rénovation des deux ronds-points au niveau de l'EHPAD et de l'école Saint-Maurice par exemple.

Cependant, malgré les contraintes financières, nous nous sommes encore attachés en ce début 2024 à élaborer

un budget ambitieux qui nous permettra de continuer à avancer à bon rythme dans la réalisation des projets promis ou qui se sont dessinés plus récemment par nécessité.

Malgré les remarques incessantes de cinq membres de l'opposition concernant la gestion communale, notre situation financière est saine, contrairement à celle trouvée à notre arrivée, et nous sommes particulièrement vigilants à ce qu'elle le reste grâce à une gestion rigoureuse où chaque devis est analysé et négocié au besoin. D'ailleurs, nous suivons les préconisations de l'audit financier réalisé en 2020 et, sans augmenter les taux d'imposition, nous parvenons à reconstituer un peu de capacité d'autofinancement pour un futur emprunt destiné au financement du restaurant scolaire et de la maison des associations en 2025.

Bien évidemment, malgré le contexte difficile, nous comptons toujours sur le soutien financier de l'Etat, de la Région et du Département que nous sollicitons systématiquement pour nous aider à mener à bien nos projets. La signature prochaine de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » devrait encore davantage les mobiliser autour de notre commune.

Cette année, nous allons donc poursuivre nos investissements comme prévu avec la réalisation de deux logements d'urgence au-dessus de nos locaux techniques, l'installation de la vidéoprotection, l'aménagement d'un espace multisports aux Dronières... Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancement de tous ces chantiers.

Et puis, comme habituellement, si les travaux occupent une place importante dans le quotidien et le budget communal, cela ne nous empêche pas d'œuvrer pour le lien social et les plus fragiles d'entre nous. Aussi, les permanences du CCAS continuent le mercredi après-midi, de nouveaux ateliers sont en cours et les permanences pour se renseigner ou adhérer à la mutuelle communale ont débuté fin mars.

Enfin, n'oublions pas les moments festifs et conviviaux qui nous sont si chers : fête de la musique, soirée guinguette, 13 juillet, festival food-trucks, cinéma en plein air...

Leur organisation est lourde, notamment en termes de sécurité, mais tous seront reconduits dans les mois qui viennent tant ils sont attendus et nous aurons un immense plaisir à vous y retrouver !

Dans cette attente, je vous souhaite un beau printemps. Je reste, comme à l'habitude, à votre écoute et à votre disposition, ainsi que mon équipe.

Bien à vous.

Votre maire

Sylvie Hermillod

DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

Elections européennes

Inscriptions électorales et mise à jour des listes électorales

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. La date limite d'inscription sur les listes électorales pour cette élection est le vendredi 3 mai 2024.

Si vous venez d'emménager sur la commune, pensez à vous inscrire sur la liste électorale, soit en mairie, soit en ligne, sur service-public.fr, en fournissant un justificatif d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En cas de changement d'adresse sur la commune, n'oubliez pas d'en informer la mairie en joignant un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En cas de déménagement, il est également important de vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune de domicile, cette inscription permettra la radiation sur la liste de la commune d'origine et la mise à jour de la liste électorale.

La commune
recherche
des scrutateurs
pour les élections
européennes du
dimanche 9 juin 2024
à partir de 18h.



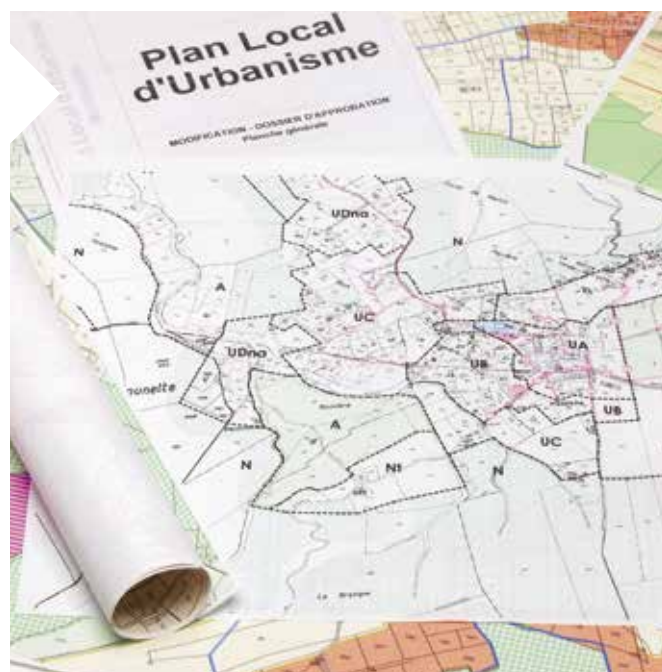
Merci de contacter la mairie au 04 50 32 10 33
ou par mail à [l'adresse mairie@cruseilles.fr](mailto:mairie@cruseilles.fr)
si vous souhaitez participer au dépouillement !

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Service Urbanisme

Du 1^{er} décembre 2023 au 29 février 2024, 43 dossiers d'urbanisme ont été reçus parmi lesquels :

- 34 demandes préalables dont 22 accordées et 12 encore en cours d'instruction.
- 1 permis de construire pour un bâtiment agricole et 1 permis de construire pour le réaménagement d'un bâtiment existant en 2 logements plus grands ; ces deux permis sont en cours d'instruction.
- 5 permis de construire pour des maisons individuelles ou des annexes, encore en cours d'instruction.
- 2 permis de construire modificatifs : l'un pour des modifications mineures d'un bâtiment collectif qui a été accordé et l'autre pour la modification d'un garage qui a été retiré par le pétitionnaire.



Signature de la convention-cadre « Petites Villes de Demain »

Nous signerons prochainement la convention-cadre « Petites Villes de Demain » avec Monsieur le Préfet et le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Cela contractualisera la participation de Cruseilles et de la CCPC à ce programme national qui vise à soutenir le développement des petites centralités.

Nous avons rédigé la convention-cadre dans des délais record avec notre chargé de mission. Nos dernières rencontres avec les partenaires du programme ont permis de l'affiner avant la signature, afin qu'elle corresponde aux attentes de chacun. Cette convention-cadre reprend les projets sur la Commune pour les inscrire au programme.

Cela les rend éligibles à certains financements et appuis en ingénierie spécifiques, qui s'ajoutent aux dispositifs habituels. Le programme « Petites Villes de Demain » doit donc être vu comme un accélérateur et un facilitateur de nos projets, au service du bon développement de Cruseilles.

À présent, sans attendre la signature de la convention qui interviendra rapidement, notre chargé de mission va saisir les partenaires un à un afin de déterminer en détails leurs modalités d'intervention pour chaque projet.

Il assurera également le suivi des projets qui pourront être re-priorisés selon la disponibilité des aides et financements. Pour rappel, son poste est financé à 75 % par l'État jusqu'à la fin du mandat, les 25 % restants étant répartis entre la commune et la CCPC.



La Commission Communale d'Aménagement Foncier s'est prononcée pour la poursuite du projet

Pour rappel, suite à la construction de l'A41 Nord, la loi oblige la société autoroutière ADELAC à réparer les préjudices causés par ce chantier, notamment les divisions de parcelles se retrouvant de part et d'autre de l'axe autoroutier et les suppressions d'accès.

L'AFAFE (Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental), financé en majeure partie par ADELAC, consiste donc à procéder à une nouvelle distribution des propriétés pour recréer des parcelles plus rationnelles. Cette restructuration est obtenue par des échanges entre les propriétaires ruraux de terrains situés dans un périmètre donné.

Il a pour but d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire communal.

L'AFAFE peut également être accompagné d'autres opérations foncières, telles que la réalisation d'ouvrages d'intérêt collectif ou d'opérations permettant l'exploitation du nouveau parcellaire. Cela permet donc de concilier les intérêts particuliers et l'intérêt général.

Le périmètre déterminé par le géomètre expert peut paraître large mais l'impact d'un tel aménagement autoroutier va bien au-delà des parcelles limitrophes. Ainsi, la zone étudiée doit être suffisamment importante pour permettre un travail opportun.

Concernant le déroulement de la procédure, le commissaire enquêteur a rendu son rapport au Conseil Départemental, maître d'ouvrage de l'AFAFE, suite à l'enquête publique qui s'est tenue en mairie sur les mois de novembre et décembre 2023.

Ensuite, la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) s'est réunie le vendredi 29 mars afin d'examiner les réclamations issues de l'enquête publique et éventuellement modifier le périmètre de l'AFAFE. Après des échanges collégiaux et un vote à l'unanimité, ce dernier a été validé avec quelques modifications mineures. La CCAF s'est également prononcée pour le lancement de l'étude parcellaire qui permettra d'élaborer un projet de restructuration des propriétés foncières sur le périmètre déterminé.

Cependant, dans un premier temps, le président du Conseil Départemental et Monsieur Le Préfet devront d'abord prendre un arrêté pour lancer officiellement cette phase et un nouvel appel d'offres sera lancé pour recruter le géomètre expert qui effectuera cette étude parcellaire. Aussi, au vu de ces échéances, la prochaine CCAF ne devrait pas se réunir avant fin 2024 ou début 2025.

Néanmoins, afin que la population comprenne bien l'objet de cet AFAFE et les conditions de sa mise en œuvre, une réunion publique d'information sera programmée vers la fin mai. Nous espérons que cela mettra fin aux informations erronées que quelques personnes peu objectives prennent un malin plaisir à diffuser...



TRAVAUX ET BÂTIMENTS

La commune organise un « vide Ancolie » le samedi 27 avril 2024 de 9h à 17h

Afin de désencombrer les lieux pour permettre aux nouveaux gérants de s'installer et équiper l'établissement à leurs goûts et avec des équipements plus modernes, nous organisons une vente d'une partie du mobilier et de la vaisselle de l'hôtel-restaurant L'Ancolie.

Ce sera l'occasion de faire de bonnes affaires ou tout simplement d'emporter un souvenir de la vie passée de cet établissement bien connu et cher au cœur des Cruseilliens. **Nous vous accueillerons donc le samedi 27 avril de 9h à 17h en accédant au bâtiment par le petit chemin piétonnier qui conduit à la salle du bas, située au niveau du lac.**



Le démontage de la partie haute du pylône du stade est reporté

Début 2024, le SGAMI (Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur) devait basculer ses fréquences et infrastructures sur la nouvelle antenne de Becon, abandonnant ainsi définitivement le site du stade.

Les différents opérateurs téléphoniques ayant déjà quitté le site fin 2022, ATC France, gestionnaire du pylône, pouvait alors démonter la partie sommitale du pylône et mettre un « bouchon » au sommet.

Or, la tentative de déménagement du SGAMI en janvier 2024 a échoué car la couverture INPT (réseau partagé entre les différents organismes de sécurité publique) dans le tunnel du Mont-Sion s'est montrée insuffisante avec le nouveau raccordement, et ce, malgré les études préliminaires.

Ce réseau étant indispensable, notamment pour les brigades de sapeurs-pompiers, les services d'urgences et la gendarmerie, le transfert prévu a été annulé.

Ainsi, le dossier est de nouveau à l'étude avec la société autoroutière et les services de la préfecture de la Haute-Savoie afin de trouver une solution technique. Trois pistes sont envisagées, nous sommes en attente d'un planning de résolution.

Jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, le relais du stade est donc maintenu.

Les travaux de sécurisation et rénovation des ponts de la Caille débuteront cet automne

Comme nous vous l'avions annoncé, le projet de sécurisation et de rénovation des ponts avance et sera mis en œuvre dès la fin de l'année par le Conseil Départemental.

Effectivement, concernant la sécurisation du pont routier Albert Caquot, un démarrage des travaux est prévu pour septembre 2024 en alternat, hors heures de pointe du matin et du soir. Il s'agit principalement de la pose d'un filet de sécurité. Ce chantier devrait être achevé pour le début d'année 2025.

Viendra ensuite le tour du pont suspendu Charles Albert. En effet, les travaux d'entretien spécialisé et de réparation débuteront dès 2025 et devraient durer plus d'une année. Ce sera également l'occasion de sécuriser cet ouvrage afin de lutter contre la crise suicidaire.

Le nouvel éclairage LED du gymnase est opérationnel

L'entreprise GRANDCHAMP a profité des vacances scolaires de février pour équiper la salle principale et la salle annexe de luminaires LED.

Pour un budget de plus de 50 000 € HT, cette rénovation devrait permettre de faire des économies importantes en termes de consommation électrique et d'échapper à l'ambiance "jaunâtre" sur les photos prises dans le gymnase !

VOIRIE

Le chantier d'aménagement de la RD 15 aux abords du lac des Dronières bat son plein !

Comme prévu, les travaux ont repris en février dès le retour de conditions météorologiques favorables.

Dès le 19 mars, le tronçon concerné a été fermé à la circulation afin de réaliser les trois traversées souterraines destinées au passage des amphibiens ainsi que les pistes piétonne et cyclable.

Sauf contraintes techniques inattendues ou intempéries, la route devrait être réouverte aux alentours du 19 avril. Dans cet intervalle, la déviation officielle est fléchée sur des axes départementaux mais les routes du Parc à daims, des Gargues et du Lac restent très utilisées.

Malgré les accotements confortés et la signalisation mise en place, la circulation reste difficile et les vitesses pratiquées excessives. Nous vous demandons donc la plus grande vigilance aux abords du site des Dronières qui sera de plus en plus fréquenté avec l'arrivée des beaux jours.

Au fur et à mesure des nombreux aléas de ce chantier, nous avons réajusté le planning qui nous porte maintenant à une fin programmée début juillet pour les dernières finitions. Nous devrions donc pouvoir profiter de notre beau lac et de ses nouveaux aménagements cet été.

Il aura fallu patienter un peu plus longtemps que prévu mais le résultat devrait être très chouette !





Travaux d'enrobés sur la piste piétonne et cyclable le long de la route d'Annecy

Le chantier de mise en œuvre d'un enrobé sur la piste en stabilisé longeant le théâtre a débuté la dernière semaine de mars.

En effet, face aux demandes récurrentes des cyclistes qui jugeaient ce revêtement inadapté, particulièrement par mauvais temps, nous avons décidé de lancer ces travaux dès ce printemps pour un montant de 27 481 € HT.

Ce nouveau revêtement facilitera également l'entretien de ce tronçon.

Réhabilitation du chemin du Pontet

Après les importants travaux réalisés en 2023 dans la rue du Pontet, nous avons clôturé la rénovation de ce secteur de Cruseilles fin février par la mise en œuvre d'enrobé sur le chemin qui s'inscrit dans sa continuité.

À l'image du chemin des Coudrets réhabilité en 2022, ces travaux s'élevant à 15 590 € HT permettront aux riverains d'accéder sereinement à leur habitation et aux engins de déneigement de passer sans dommages pour leur matériel.



Les giratoires de l'EHPAD et de l'école Saint-Maurice ont bénéficié d'un petit embellissement !

Recouvert de végétaux vieillissants pour l'un et d'un vieil enrobé pour l'autre, il était temps de redonner une seconde jeunesse à ces deux giratoires ! C'est chose faite !

L'entreprise NGE a tout d'abord posé un béton pavé sur le pourtour du rond-point de l'EHPAD afin de matérialiser une bande circulaire pour d'éventuels véhicules longs et larges qui auraient du mal à rester sur la voie, ceci pour un coût de 4 227 € HT.

Ensuite, l'entreprise Peron TP a gracieusement rempli les deux giratoires de terre végétale afin que nos agents communaux implantent ou réimplantent des végétaux de différentes tailles.

Il faudra désormais patienter un peu pour que cette nouvelle végétation prenne du volume, en espérant que cet été ne soit pas trop rude avec elle !





La RD 23 a réouvert le vendredi 29 mars grâce à des travaux provisoires

Le 24 octobre 2023, un glissement de terrain avait entraîné la fermeture de la route départementale entre Deyrier et chez Vaudey.

La circulation s'était alors reportée sur la route de chez Vaudey, causant inévitablement des désagréments aux riverains, liés à une fréquentation intensive et surtout des vitesses excessives. Malgré la mise en place d'un radar pédagogique et d'un sens interdit sur la route de chez Bernardin, ces plus de 5 mois de fermeture ont été compliqués.

Après une longue période d'expertises afin de déterminer les responsabilités de chacun, des travaux provisoires ont été enfin lancés fin mars par le Département, gestionnaire de cette route, pour une réouverture de la voie le 29 mars. Néanmoins, au vu de la structure de la voirie, la circulation reste interdite aux véhicules dont le poids est supérieur à 3.5 T sauf engins agricoles.

Désormais, il restera d'importants travaux de soutènement à réaliser pour un rétablissement normal et définitif de la circulation sur cette route.

Deux allées plus fonctionnelles dans le cimetière

Comme annoncés parmi les travaux à réaliser en 2024, nous avons mandaté l'entreprise NGE, titulaire de notre marché à bons de commande, pour la mise en œuvre d'un enrobé sur deux allées situées dans la deuxième partie du cimetière, appelée « nouveau cimetière ».

Ces travaux, d'un montant de 4 333 € HT, faciliteront, non seulement leur entretien, mais aussi la circulation des chariots pour le fleurissement des tombes.

Réunion de présentation aux riverains des aménagements projetés sur la route du Salève

En 2023, nous avons été sollicités par des riverains de la RD 41 A pour installer des dispositifs qui feraient ralentir les automobilistes et motards qui empruntent cette route, particulièrement en fin de journée.

En effet, en raison du trafic ralenti sur la RD 1201 au retour des travailleurs frontaliers, soit à partir de 16h environ, nombreux sont ceux qui utilisent la route du Salève comme itinéraire de substitution.

Si leur vitesse était adaptée, cela ne serait pas un problème mais, malheureusement, beaucoup pratiquent une vitesse excessive.

Nous avons étudié les aménagements possibles sur cette route en forte déclivité et il est apparu que l'installation de quatre plateaux surélevés serait envisageable avec l'accord des services du Département puisque cette voie relève de leur compétence. Un accord de principe ayant été obtenu récemment, nous pouvons maintenant présenter les travaux envisagés aux riverains intéressés lors d'une réunion qui se tiendra le mercredi 15 mai à 19h30 à la salle de réunion du gymnase des Ébeaux.

Ce chantier représente un coût prévisionnel de 46 666 € HT pour lequel le Conseil Départemental devrait nous soutenir financièrement.

Réunion d'information pour les riverains



Projet d'aménagements pour la sécurisation de la route du Salève le mercredi 15 mai à 19h30 à la salle de réunion du gymnase des Ébeaux.



Les travaux d'aménagement du parking de covoiturage et des entrée et sortie du centre de secours vont débuter en mai

En parallèle du chantier de la RD 15 le long du lac des Dronières qui se termine, l'aménagement du parking de covoiturage et de sécurisation de l'accès au centre de secours va démarrer dès le début du mois de mai pour deux mois environ.

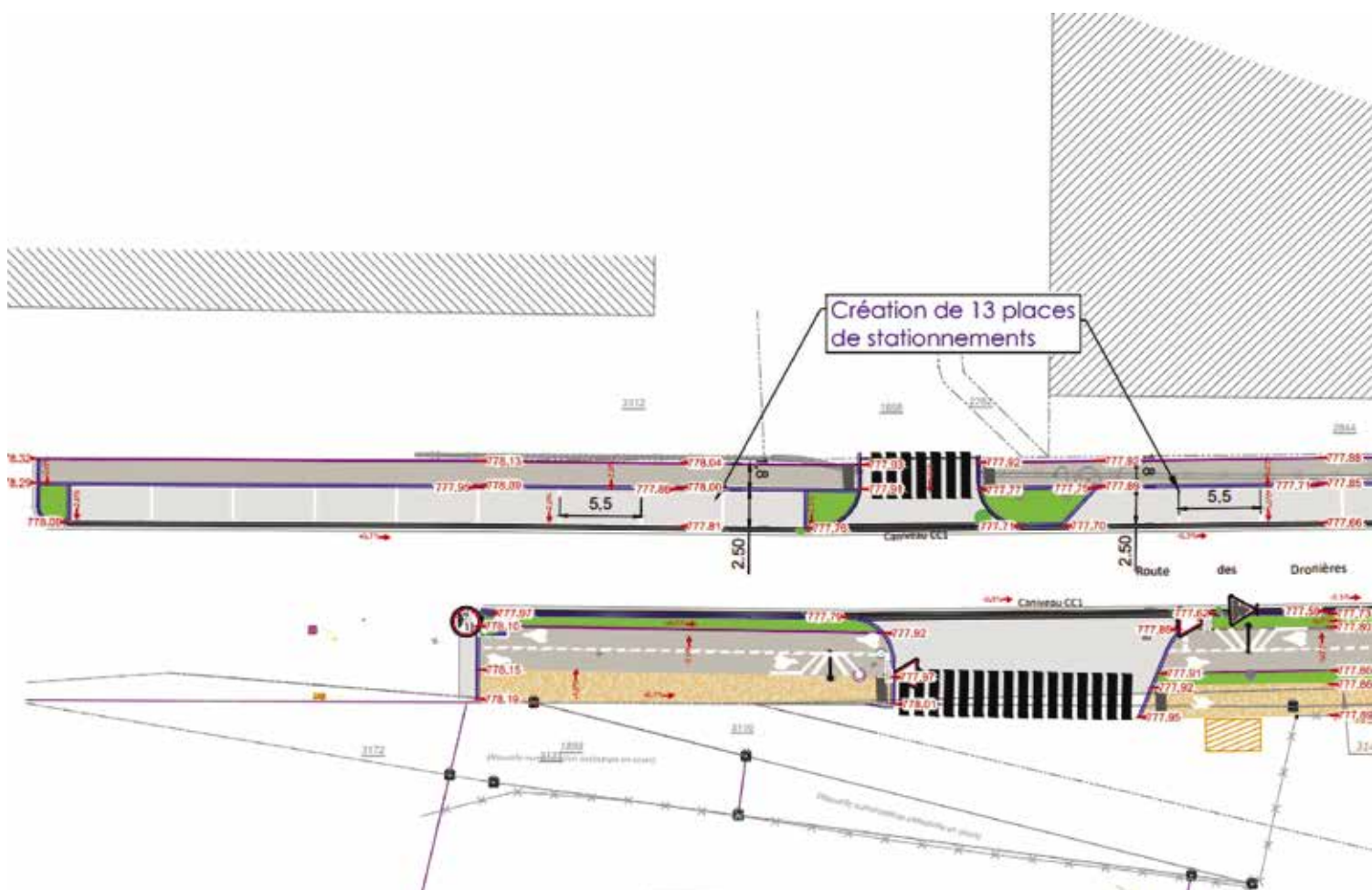
Ces travaux comprendront la réalisation de :

- Un parking de 15 places destiné en priorité au covoiturage,
- 13 places de stationnement le long de la RD au niveau de Tout Faire Matériaux,
- Une piste cyclable et une piste piétonne, sur le tronçon concerné,
- Une plateforme de tri des déchets,
- Un aménagement des entrée et sortie du centre de secours avec des barrières et du marquage au sol.

Suite à l'appel d'offres lancé et au vote du Conseil Municipal, ce sont les entreprises PERON TP, pour les travaux de VRD, NGE pour les revêtements de surface et la pose des bordures et SAEV pour les espaces verts qui ont été retenues.

Pour l'heure, le montant des travaux de montent à 278 747 € HT.

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles participera au coût de certains aménagements en fonction de ses compétences, déchets et cycle notamment.



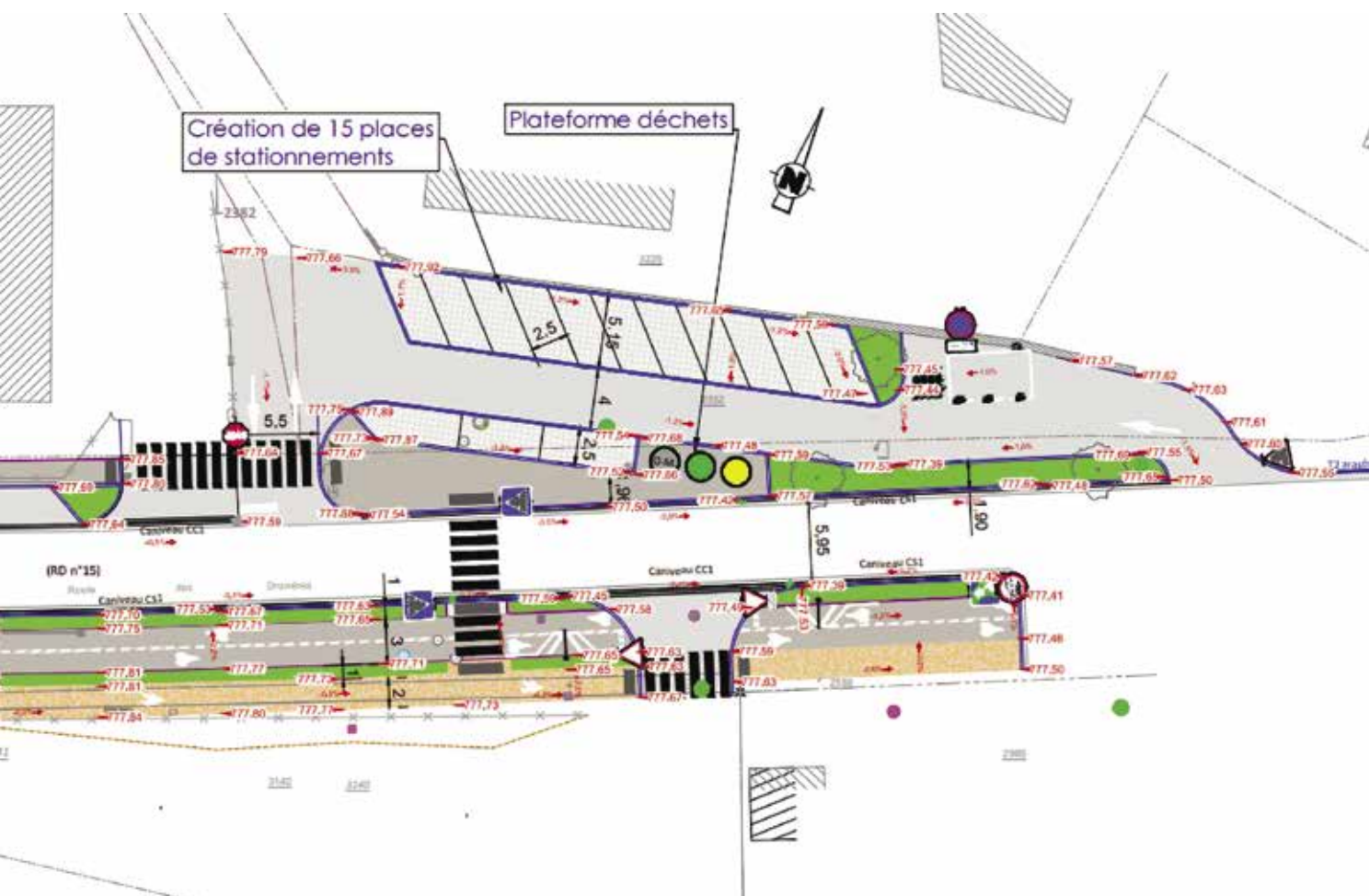


De nouveaux totems aux entrées de ville

Les grands panneaux signalant la zone 30 avec la priorité donnée aux piétons étant bien effacés, nous avons sollicité l'Atelier de Publicité pour en recréer de nouveaux, plus explicites, sur la limitation de vitesse, l'attention particulière à porter aux piétons et la zone réglementée pour le stationnement. Les supports déjà existants ayant été utilisés pour coller les nouveaux adhésifs, le coût de cette opération s'est monté à 355 € HT.

Nous espérons que cette signalisation plus voyante participera à faire ralentir les conducteurs.

Dans un deuxième temps, nous réfléchissons à marquer en résine un grand damier au sol au niveau de la large traversée piétonne située au milieu de la Grand'route. Nous attendons plus d'éléments sur la faisabilité du projet et son coût.





FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES



RAPPEL POUR LES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Vous êtes frontalier dans le canton de Genève ?
Vous avez la nationalité suisse ou la double nationalité ?
Ou vous êtes titulaire d'un permis G ?
Venez vous faire recenser à la mairie.

Au titre de la compensation financière Genevoise, le Canton de Genève verse annuellement aux communes des départements de la Haute-Savoie et de l'Ain un pourcentage de la masse salariale des employés sur le canton de Genève résidant en France.

La commune de Cruseilles réinvestit cette somme dans les équipements publics communaux.

En 2023, les fonds frontaliers se sont montés à 1 318 592 euros.

Cette démarche très rapide et d'un grand intérêt pour les finances de la commune peut être accomplie tout au long de l'année et n'a aucune incidence fiscale pour la personne ou le foyer.

Contactez la mairie par téléphone au 04 50 32 10 33 ou par e-mail : mairie@cruseilles.fr pour vérifier que vous êtes bien recensé ou pour vous faire connaître si ce n'est pas le cas.

Mouvements du personnel communal du 1^{er} décembre au 29 février

- **Service Administratif**
 - Recrutement d'Alexandre Fernandez Dal Canto, chargé de mission « Petites Villes de Demain » du 1^{er} décembre 2023 au 31 mai 2025.
- **Service Enfance-Jeunesse et restauration scolaire :**
 - Démission de Mme Stéphanie Rebuli, adjointe territoriale d'animation à compter du 24 novembre 2023,
 - Démission de Mme Olena Medvedieva, adjointe territoriale d'animation à compter du 16 février 2024,
 - Recrutement de Mme Elise Leleu pour renforcer l'équipe d'animation pendant les vacances de février.
- **Recensement de la population : un grand merci à nos 11 agents recenseurs qui ont permis la bonne tenue des opérations !**
Nous remercions également Elisabeth, Floriane et Stéphanie qui ont préparé et coordonné la mise en place de la collecte !

Recrutement des emplois d'été 2024

La commune de Cruseilles recrute des emplois d'été du 1^{er} juillet au 31 août aux services techniques (espaces verts, voirie, propreté urbaine, petits travaux d'aménagements intérieurs...)

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à transmettre avant le 30 avril 2024 lettre de motivation et CV par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Cruseilles : 35, place de la Mairie - 74350 Cruseilles ou par mail à [l'adresse mairie@cruseilles.fr](mailto:adresse@mairie@cruseilles.fr).



Suivez nos actualités
sur la page Facebook
l'application Intramuros
et le site Internet de la mairie
www.cruseilles.fr



AFFAIRES SOCIALES ET LOGEMENT

Faites un don au CCAS !

Les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) des communes peuvent recevoir des dons des particuliers.

Ces derniers peuvent bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi, soit une réduction d'impôt de 66% de son montant dans une limite globale de 20% du revenu imposable.

Legs ou donation à sa commune

D'autres façons de donner aux collectivités existent : le leg ou la donation.

Dans les actualités, nous entendons de temps en temps, qu'une personne a légué tout ou partie de ses biens à sa commune.

Par exemple, une dame âgée de 80 ans, sans enfant, a légué ses biens à sa commune, sous condition que la somme soit utilisée pour des projets à destination du troisième âge.

Autre exemple, une ancienne institutrice a laissé des instructions très claires : rénovation de l'école, maison de la santé, médiathèque...

Toutes ces personnes avaient pris soin, de leur vivant, de rédiger un testament avec leurs différentes directives.

Outre les communes, on peut léguer ou faire un don à des associations. Bon nombre d'entre elles, défendant la cause humaine, animale..., reçoivent régulièrement un leg.

Les dons sont faits du vivant des personnes et ouvrent droit à des réductions d'impôt sur le revenu.

Le leg doit obligatoirement passer par la rédaction d'un testament.

Les notaires peuvent répondre à toutes les questions concernant les démarches à suivre.

Les ateliers numériques avec l'UDAF

Les ateliers qui ont débuté en début d'année rencontrent un beau succès. Ils continuent d'avril à juin, avec différentes thématiques autour du téléphone portable et du PC, leur fonctionnement et les diverses applications.

Le camion itinérant de l'UDAF, quant à lui, devrait être opérationnel à Cruseilles vers la mi-juin. Une communication sera faite dès que la date exacte sera connue.

Pour rappel, ce camion permet de venir à la rencontre des personnes pour un accompagnement budgétaire, concernant l'adaptation de son logement ou de son environnement ou encore pour un soutien aux aidants familiaux, des informations sur la santé, sur la dépendance...



Ateliers gratuits pour les seniors

Dès le mois de septembre, **Sérénité Mouve** proposera des ateliers pour accompagner les personnes âgées et leurs familles dans les étapes d'un changement de domicile.

Ce changement de lieu de vie, qu'il soit d'une maison à un appartement ou à un nouveau logement adapté, génère beaucoup de stress.

Ainsi, cette entreprise, conventionnée auprès du Conseil Départemental, propose un service d'accompagnement sous forme d'ateliers.

Dans un premier temps, trois ateliers seront organisés sous la thématique « se mettre en condition » :

- Faire du tri et de la place,
- Classer et archiver ses documents,
- Le démarchage téléphonique et internet.

Toutes les informations sur les dates et lieu du déroulement de ces ateliers seront données dans le prochain bulletin.

Logements sociaux

Comme vous avez pu le constater, les immeubles situés sur la route des Dronières seront bientôt achevés.

Un certain nombre de logements appartiennent à un bailleur social.

Les collectivités (Département, Préfecture, Action Sociale, Commune...) disposent d'un contingent de logements pour lesquels elles proposent au moins trois candidats par logement au bailleur social.

Celui-ci réunit une commission pluridisciplinaire pour étudier les dossiers, qui sont anonymisés, et attribue les logements proposés.

Pour les immeubles situés sur la route des Dronières, les logements seront livrés à leurs locataires avant l'été.

Les Restos du coeur

Les bénévoles des restos du coeur ont eu le plaisir d'avoir la visite de Romain Colucci, le fils de Coluche, le 20 février 2024. Une visite surprise sans prétention pour remercier les bénévoles qui oeuvrent toute l'année.

Un grand merci à eux et à la Communauté de Communes pour la mise à disposition des locaux et du parking du nouveau complexe sportif tous les mardis de 9h à 11h.

Merci également au Secours Catholique qui propose une buvette durant cette plage horaire pour que tous puissent profiter d'un bon moment partagé, en toute convivialité.



PERMANENCES DU CCAS !

Les permanences ont lieu à la mairie tous les mercredis de 14h à 16h, avec ou sans rendez-vous.

Différentes aides sont proposées : aide aux dossiers administratifs, demandes de logement, renseignements sur les allocations...

Notre partenariat avec la mutuelle communale JUST est lancé

Vous avez peut-être assisté à la réunion d'information qui s'est tenue le 7 mars ou profité de la première permanence le 28 mars.

Si ce n'est pas le cas, sachez que les prochaines permanences auront lieu en salle consulaire de la mairie de 9h à 12h et de 14h à 17h aux dates suivantes :

- les 4, 11 et 18 avril,
- les 16, 23 et 30 mai,
- les 6, 13, 20 et 27 juin,
- les 4, 11, 18, et 25 juillet

Il est fortement conseillé de prendre rendez-vous au 0 809 546 000.

Plus de renseignements sur just.fr ou au
0 809 546 000 Service gratuit * prix appel

JUST
Mutuelle de Cruseilles

Le SEL, « Système d'Echange Local »

Dans le dernier bulletin municipal, nous avons omis de remercier le SEL « Système d'Echange Local », qui était à l'origine et a pris en charge l'organisation de la dernière collecte au profit de la banque alimentaire en fin d'année dernière.

C'est l'occasion de présenter cette association qui propose de mettre en relation ses membres pour des échanges de services de toute sorte : prêt de matériel, échange de graines, de plantons, cours d'informatique, etc. Le SEL s'inscrit dans la perspective d'une alternative au système économique actuel.

Permanences les 2^{ème} et derniers samedis de chaque mois de 10h à 12h, 12 rue des Prêtres.

Retrouver l'association sur www.sel.paysdecruseilles.org et

Mettez du SEL dans votre vie !



ENFANCE ET PÉRISCOLAIRE

Une nouvelle année 2024 placée sous le signe de l'art

En cette nouvelle année 2024, l'art est à l'honneur !

Les chants résonnent, les danses s'enchaînent, les pinceaux s'activent et les collages prennent forme.

Les enfants et les animateurs s'emploient à développer leur créativité en douceur, avec pour objectif principal : explorer l'univers artistique dans le cadre périscolaire.

À l'école primaire, les enfants ont eu l'opportunité de découvrir l'art des dessins manga, ainsi que les techniques et les visions de Picasso.

En maternelle, toutes les techniques d'arts plastiques ont été explorées : du collage au découpage, de la peinture aux pastels, jusqu'au photomontage.

Les mercredis ont été marqués par une multitude d'activités et de jeux grandioses, sur le thème envoûtant des mondes féeriques et enchantés.

Les enfants ont plongé dans des univers fantastiques tels que celui d'Harry Potter, ainsi que dans le monde magique des fées, des lutins et des elfes.

Pendant les vacances de février, les enfants se sont aventurés à la découverte des légendes des pays du Nord .

Ils ont rencontré des vikings, des esquimaux et tous les habitants des contrées nordiques.



La médiathèque a également organisé deux ateliers micro-folie autour du conte « Légendes des pays du Nord ».

Les enfants ont ainsi pu confectionner des couronnes, des éléments décoratifs, et même inventer leurs propres super-héros venant du Nord.

Pour les mercredis de mars et avril, les plus jeunes se transportent au temps des châteaux, les plus grands font une immersion dans le monde de la bande dessinée.

Egalement, les vacances d'avril auront pour thème la ferme, promettant de nombreuses surprises à venir...

Nous avons hâte !



Conseil Municipal des Jeunes : des jeunes actifs et impliqués !

L'engagement des membres du Conseil Municipal des Jeunes est toujours remarquable !

Suite au succès d'une après-midi de jeux de société en décembre, ils ont pris la décision de renouveler l'expérience le samedi 16 mars.

Objectif atteint avec encore plus de participants cette fois que lors de la première édition !

Un encouragement à poursuivre ce projet qui rassemble petits et grands le temps d'un après-midi.



Le contrat de restauration avec le Département prendra fin en juillet

En 2020, l'association cantine scolaire a été dissoute et son personnel a été repris par la mairie de Cruseilles.

Dans un même temps, à la demande du Département, nous avons libéré la salle de restauration scolaire du collège pour installer nos élèves dans la salle annexe du gymnase, puis dans la salle socio-culturelle.

En parallèle, suite à un appel d'offres, nous avons signé un contrat tripartite avec le Conseil Départemental et la société de restauration 1001 Repas pour la fourniture des repas pour les élèves, de la maternelle à la classe de 3^{ème} du collège.

En juillet 2024, ce contrat prendra fin. En effet, il avait été convenu que ce fonctionnement serait transitoire car le Conseil Départemental souhaite, depuis plusieurs années déjà, gérer en régie (avec son personnel), comme pour l'ensemble de ses collèges, la restauration de ses élèves.

Ce système, en place jusqu'alors, a permis à la commune de proposer aux familles un prix du repas très intéressant, sans doute le plus bas de la Communauté de Communes ; ceci grâce au nombre conséquent de repas fournis chaque jour (plus de mille en moyenne).

Pour la suite, nous allons lancer une nouvelle consultation afin de choisir un prestataire de restauration pour la rentrée de septembre 2024.

Bien évidemment, le nombre de repas à fournir étant divisé par deux par rapport à aujourd'hui, il est certain que le prix du repas qui nous sera proposé sera plus élevé.

Si cela est vérifié, nous nous verrons dans l'obligation de répercuter cette hausse aux familles car la commune n'aura pas les moyens financiers de l'absorber.

Néanmoins, nous conserverons la tarification au quotient familial afin de soutenir les foyers les plus modestes.

Pour votre parfaite information, sachez que nous avons sollicité le Conseil Départemental afin qu'il puisse nous fournir les repas fabriqués à la cantine du collège mais cela n'a pas été possible juridiquement. En effet, cela aurait constitué une concurrence déloyale par rapport aux sociétés de restauration, selon le code des marchés publics.

Dès que possible, nous ne manquerons pas d'informer les familles du prestataire retenu ainsi que des nouveaux tarifs proposés.



CARNAVAL
de croussilles
2024





ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

ACTUALITÉ DES COMMERCES

La cave Papompette



Pas question de devenir militant ou de livrer un quelconque combat face aux traditionnelles boissons alcoolisées. Ces dernières gardent toute leur place dans la culture et les modes de consommation actuels, et permettent de répondre à de multiples attentes.

Mais parce que qu'il est désormais possible d'accéder à de nouveaux plaisirs gustatifs, à de nouvelles sensations olfactives, à des textures insolites, et à de nouveaux accords culinaires...

parce qu'il est possible de renoncer à l'alcool sans renoncer au plaisir... parce qu'il est possible de proposer d'autres alternatives festives, conviviales, originales, dès lors qu'il s'agit de partager une boisson dans un contexte social...

nous avons sélectionné pour vous une multitude de boissons sans alcool et de produits d'épicerie salée et sucrée d'exception.

Que ce soit des préparations créatives, souvent réalisées à partir de macérations artisanales et originales, des bases apéritives, des bières (ou cidres) sans alcool, des vins

désalcoolisés (des vins « traditionnels » desquels l'alcool a été retiré), des spiritueux (gins, rhums, whiskies, amaretto, limoncello,..), des jus et des sirops, des kombuchas, des limonades, des pétillants, nous proposons des produits qui « ressemblent » aux alcools classiques, mais aussi des boissons aromatisées, fruitées, épicées, légères et saines (sans sucre, naturellement ou peu sucrées), des produits principalement français, sélectionnés pour leur composition et leur goût...

pour celles et ceux qui recherchent une alternative à l'alcool, pour toutes les envies et toutes les occasions !

« Un chouette compromis pour le bien-être, la forme, la santé et le sport ; pour les femmes enceintes, pour les personnes qui conduisent ou qui travaillent le lendemain... »

« Pour initier un partage où tout le monde a la possibilité de tout boire ! »

Voici la Cave Papompette !

Une cave à fréquenter sans modération !

LA CAVE PAPOMPETTE
Solène, Cyril, David, Frédéric
126 Grand'rue
74350 CRUSEILLES
09 88 57 14 94
www.lacavepapompette.fr



Le pressing du centre

Le pressing du Centre vous propose des prestations de pressing, blanchisserie, repassage, nettoyage des cuirs et tapis, retouches-couture. C'est un pressing écologique, sans solvant, en haute qualité.

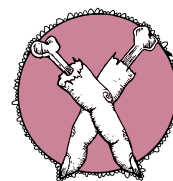
Pour notre blanchisserie, nous utilisons une lessive écologique « Ecolabel ».

Nous sommes ouverts du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 18h30. Le samedi de 9h à 13h.

Nous sommes situés derrière la Clinique Vétérinaire du Salève, au 24 rue du Centre et vous invitons à vous garer sur le parking de la place de la Fontaine.



Un nouveau talent chez Camille tatoueuse



CAMILLE TATOEUSE

Nous avons le plaisir de vous présenter une nouvelle arrivante au shop de Camille tatoueuse, situé au 28 Grand'rue : la jeune et talentueuse Clara.

Perceuse de métier et tatoueuse depuis 2 ans, elle a rejoint l'équipage en octobre 2023.

Formée aux Îles Canaries, sur l'île de Fuerteventura d'où elle vient, elle saura vous mettre à l'aise pour vos piercings et tatouages.

Si elle se spécialise dans l'ornemental balinaise, elle saura tout de même vous accueillir avec sa bonne humeur et son humour constant pour tous types de projets !

N'hésitez pas à passer au shop pour lui souhaiter la bienvenue ou prendre un rendez vous !

Vous pouvez la contacter via son instagram professionnel sur [instagram](https://www.instagram.com/visage_pale_ttt) : visage_pale_ttt ou au 07 50 04 16 95. Elle a déjà hâte de vous rencontrer !

Station-service Avia

Suite au changement de propriétaire en juin 2023, la station-service a été rénovée pour vous apporter toujours plus de services :

- Un nouvel horaire de 7h à 19h sans interruption et du lundi au samedi,
- Un nouveau carburant en distribution, le E85,
- Une distribution à la pompe d'ADBLUE,
- Une mise à disposition d'un gonfleur de pneus gratuit,
- Un nouveau service de relais carte grise pour vos démarches d'immatriculation de véhicule.

Et toujours,

- Une boutique de vente alimentation, boissons, jouets et accessoires automobiles,
- Un distributeur de boissons chaudes
- Un service de relais colis PICK UP (colissimo, DPD, chronopost),
- La vente de bouteilles de gaz,
- Un rayon presse,
- La FDJ et le PMU,
- Un point clés,
- Une laverie automatique ouverte de 7h à 20h.



L'Ancolie a trouvé ses nouveaux gérants !

Dans le courant de l'été, l'hôtel-restaurant devrait enfin réouvrir ses portes avec à sa tête Jennifer et Loïc Deletraz, les gérants actuels du restaurant L'Arborescence à Cercier.

C'est au célèbre restaurant « Le Clos des Sens » à Annecy qu'ils se sont rencontrés. Après avoir arpenté les prestigieuses maisons de Michel Trama, Laurent Petit, Lionel Giraud, Fabien Lefebvre, Vincent Lugin, Les Tresoms ou encore Christian Constant, ils ont décidé de voler de leurs propres ailes en ouvrant leur établissement à Cercier.

Tout comme dans leur premier restaurant, ils souhaitent retranscrire au bord du lac des Dronières une cuisine gastronomique, faite maison et à valeur locale prioritairement en mettant en avant les producteurs de proximité et en respectant le cycle des saisons.

Après des travaux intérieurs afin de remettre l'établissement au goût du jour et réaménager totalement la cuisine, l'hôtel-restaurant devrait changer de nom et accueillir de nouveau une clientèle impatiente de retrouver ce lieu magique.

Nous souhaitons la bienvenue à Jennifer et Loïc et pleine réussite dans cette nouvelle aventure !

Le mot de l'UCPC

"Le tirage au sort de la tombola de Noël, organisée par l'Union des commerçants de Cruseilles, s'est déroulé début janvier.

Les lots offerts par les commerçants et les lots achetés par l'UCPC ont fait le bonheur de 35 gagnants. Ils ont tous été contactés afin de venir les récupérer.

Le gros lot, à savoir le vélo électrique, a été remporté par une habitante du centre-bourg, cliente fidèle du commerce local"

Commerçants, artisans, professions libérales :

Vous êtes concernés ou au courant de changements ou d'événements majeurs concernant les activités économiques de Cruseilles (ouverture, déménagement, grande braderie...), n'hésitez pas à vous adresser à la mairie pour que nous relayions vos informations.



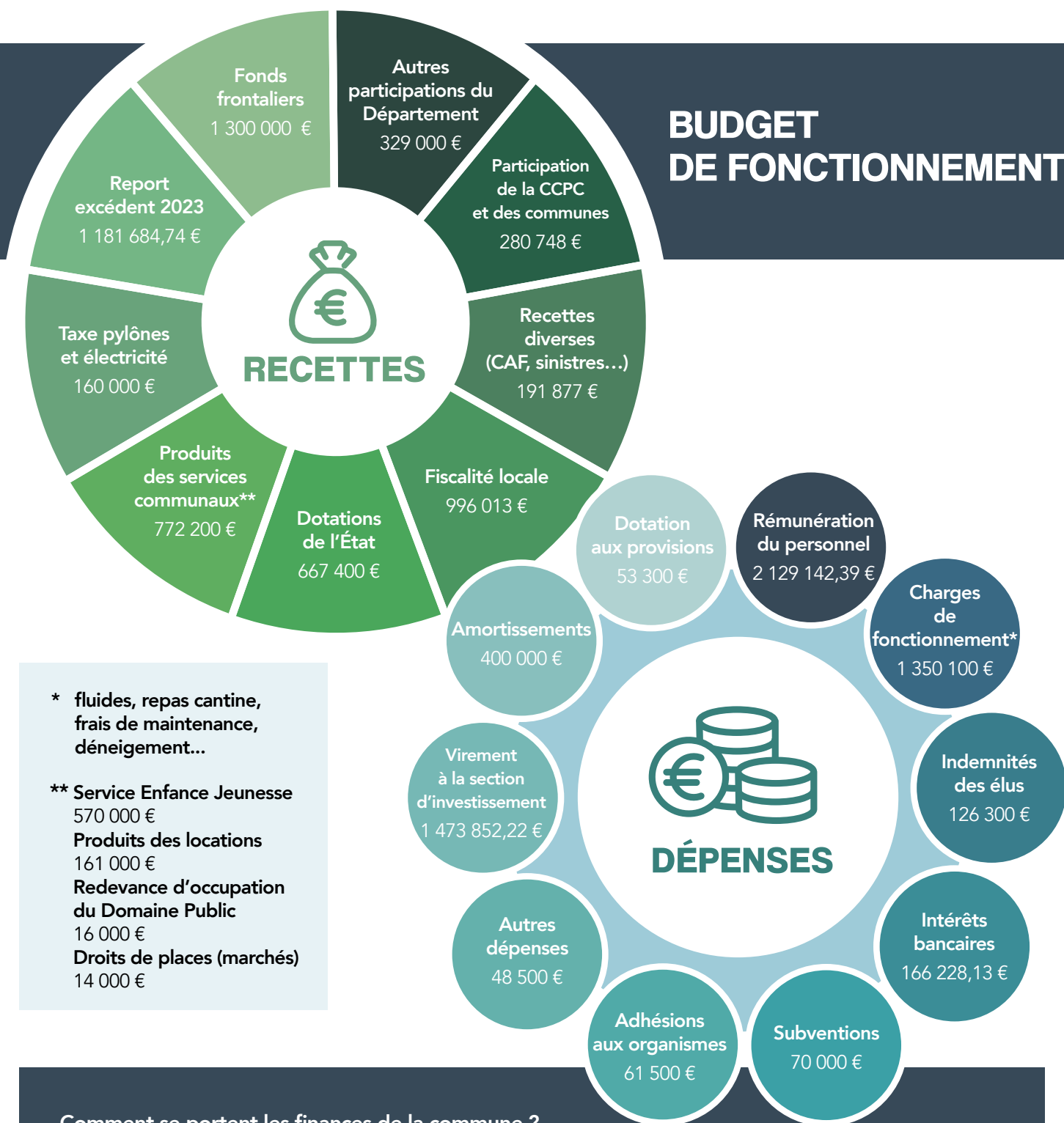
Nous vous rappelons que les jours de marché, il est interdit de stationner sur les places de la Mairie et de l'Eglise de 6h à 15h.



ZOOM BUDGET 2024

LES CHIFFRES CLÉS

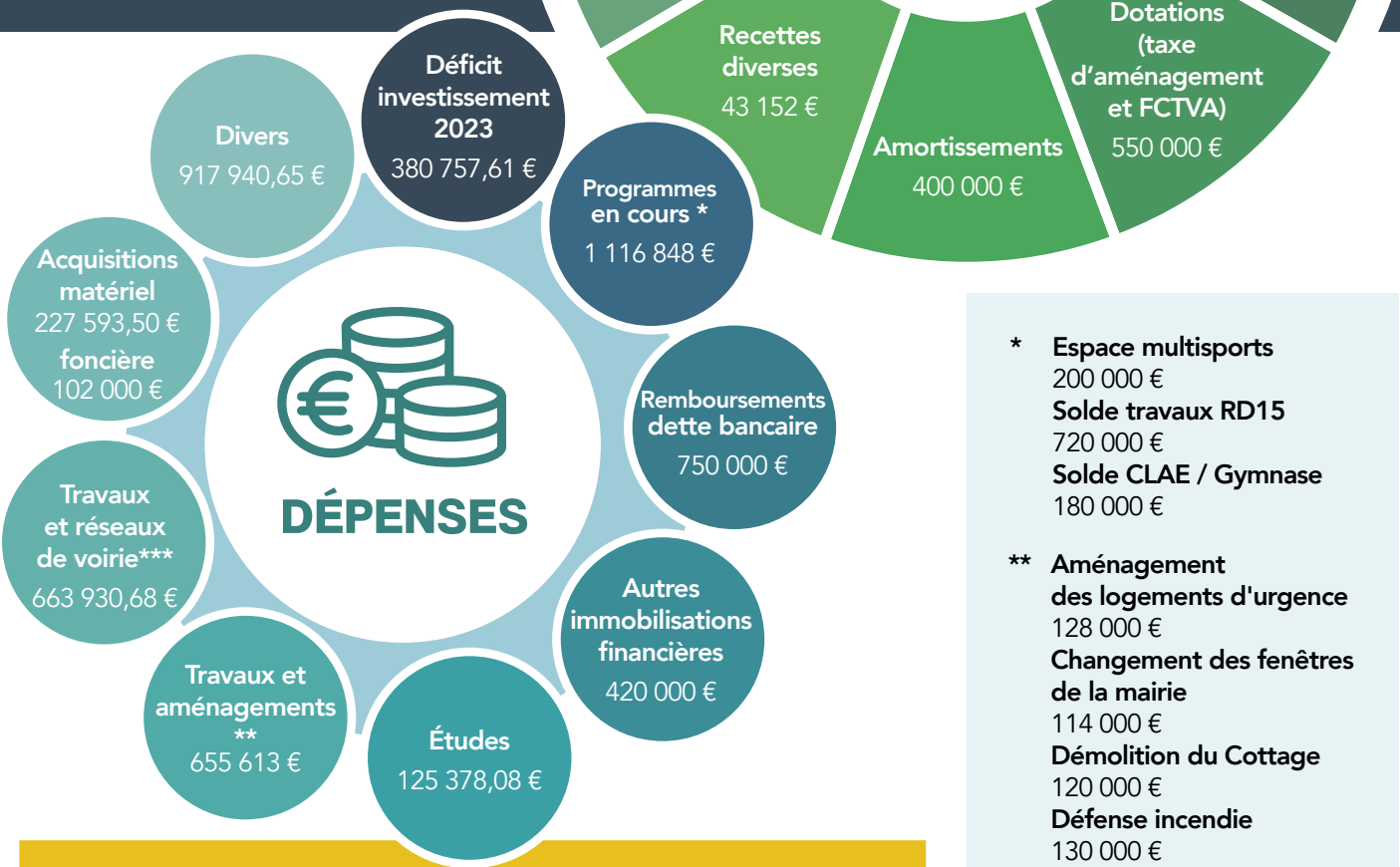
Budget de fonctionnement : 5 878 922,74 €
Budget d'investissement : 5 360 061,52 €
Soit un total de 11 238 984,26 €



Comment se portent les finances de la commune ?

Comme préconisé par l'audit financier de 2020, la Municipalité poursuit ses efforts pour reconstituer de la capacité d'autofinancement (CAF) afin de pouvoir emprunter de nouveau en 2025 pour lancer les deux derniers importants projets du mandat : le restaurant scolaire et la maison des jeunes et des associations. Pour ce faire, elle est vigilante concernant les dépenses de fonctionnement mais la hausse du coût de l'électricité ne lui facilitera pas la tâche puisqu'elle aura un réel impact cette année avec la fin du contrat de fourniture par EDF. Néanmoins, grâce à une politique de gestion rigoureuse, tous les ratios sont au vert mais la prudence reste de mise.

BUDGET D'INVESTISSEMENT



* Espace multisports
200 000 €
Solde travaux RD15
720 000 €
Solde CLAE / Gymnase
180 000 €

** Aménagement des logements d'urgence
128 000 €
Changement des fenêtres de la mairie
114 000 €
Démolition du Cottage
120 000 €
Défense incendie
130 000 €

*** Aménagements du parking de covoiturage et des accès du centre de secours
341 832 €
Chemin chez Jouvenet
57 600 €
Vidéo protection
180 000 €

Est-ce que la politique menée concernant les acquisitions foncières est judicieuse ?

Les opportunités d'acquisition de terrains ou de bâtiments ayant un intérêt pour la commune ne se présentent la plupart du temps qu'une fois, il faut donc savoir les saisir ! Durant les précédents mandats, certaines occasions ont été manquées telles que l'achat de la maison aux volets bleus située au droit du petit rond-point route d'Annecy qui nous empêche aujourd'hui d'aménager un giratoire fonctionnel. Ou encore l'acquisition de l'ancienne station-service en face du centre de secours qui, fort heureusement, a été achetée par la CCPC qui nous l'échange aujourd'hui afin de construire notre restaurant scolaire. Ou, pour dernier exemple, le Cottage qui enlaidit notre entrée de ville et qui aurait pu être acquis pour moitié moins voilà 5 ans... Certaines acquisitions sont autofinancées comme la maison verte située route du Suet ou encore les terrains du Corbet. D'autres, en raison de leur coût, nécessitent un portage de l'EPF (Etablissement Public Foncier) telles que l'hôtel-restaurant l'Ancolie, sans toutefois que l'acquisition n'impacte le budget communal dans ce cas précis car le loyer annuel compensera l'annuité du prêt.

Bref, chaque acquisition est mûrement réfléchi. Une collectivité n'a jamais à regretter une acquisition foncière et, si c'était le cas, elle n'aurait qu'à revendre !



SPORT ET ASSOCIATIONS

Changement de gouvernance au Club Omnisports de Cruseilles - CODC

Créé en 1981, le CODC vient de changer de bureau après la démission de son président, Éric Contat.

Avec 27 activités à son actif, il y en a pour tous les goûts pour les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. L'association compte à ce jour 1 022 adhérents (491 adultes, 531 enfants).

Son nouveau président, Didier Germain, se veut résolument optimiste avec sa nouvelle équipe de 17 personnes, toutes bénévoles.

Avec un budget annuel d'environ 210 000 euros, le club a besoin de beaucoup d'aide sur le terrain.

Les adhérents sont invités à s'investir dans les sections et à être présents aux Assemblées Générales, l'objectif premier restant la pérennisation des sections.

Les ressources de l'association sont principalement les adhésions ainsi que la participation aux Médiévales d'Andilly qui auront lieu cette année les 25 et 26 mai.

À noter la présence du CODC au prochain forum des associations qui aura lieu le 15 juin prochain au gymnase des Ébeaux à Cruseilles.

Composition du nouveau bureau du CODC :

- Président : Didier Germain
- Vice-Présidente : Jocelyne Germain
- Trésorière : Aude Lachat
- Secrétaire : Annick Pachoud
- Secrétaire adjointe : Catherine Ariagada

Contact : secretariatcodc@outlook.fr



CRUSEILLES

FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez découvrir les associations sportives et culturelles

AVEC DÉMONSTRATIONS DES DIFFÉRENTS SPORTS & ACTIVITÉS

SAM 15 JUN > 13H30-17H30

GYMNASES DES EBEAUX

www.comitedesfetescruseilles.com
comitedesfetescruseilles74350@gmail.com

haute savoie
COMITÉ DES FÊTES
DE CRUSEILLES
OBJECTIF NUIT

Le forum des associations aura lieu le samedi 15 juin

L'an dernier, il avait été décidé d'avancer le traditionnel forum des associations 2024 avant les vacances d'été.

Effectivement, afin de permettre à chacun de découvrir les différentes activités proposées grâce à des démonstrations et un contact privilégié avec les responsables des associations sans le stress des inscriptions, **le forum se tiendra le samedi 15 juin 2024 de 13h30 à 17h30 sur l'ensemble du complexe sportif des Ébeaux.**

Ainsi, les associations auront suffisamment d'espace pour faire découvrir leurs activités aux personnes intéressées.

Les inscriptions auront lieu à une date ultérieure déterminée par chaque association et selon ses propres modalités.

Le parcours de santé des Dronières est définitivement opérationnel !

Plus aucune excuse désormais pour se mettre ou se remettre au sport ! Le parcours de santé est prêt pour vous accueillir, panneau explicatif compris.

Un grand merci et bravo à nos agents municipaux pour ce beau travail de plusieurs mois !



Le Club Joyeuse Retraite

Association culturelle de loisirs dédiée aux retraités et préretraités, le club « Joyeuse Retraite » se réunit tous les mardis dès 14h dans la salle de réunion du gymnase (accès pour les personnes à mobilité réduite) : jeux de sociétés, belote (avec concours), tarot, lotos, sortie d'une journée, autant d'occasions pour échanger et faire connaissance. Le Club dispose aussi d'une mini bibliothèque.

Renseignements et inscription auprès de Monique Dechosal au 06 06 75 19 81.

Togo Lait

Pour fêter ses 10 ans d'existence, l'association Action Togo Lait organise un repas musical le samedi 1^{er} juin prochain, à l'annexe du gymnase des Ébeaux à Cruseilles.

Un repas togolais sera servi et la soirée sera animée par le groupe « Antistatik La Brigade Anti-Cafard »



Cousinade de la famille Balleydier les 18 et 19 mai à Cruseilles

Une histoire de plus de quatre cents ans relie les Balleydier à Cruseilles, puisqu'aujourd'hui encore dix pour cent de la population fait partie de cette grande famille.

C'est pourquoi, cinq ans après sa première cousinade, l'association « Famille Balleydier et descendants » réunira à nouveau cette conséquente lignée les 18 et 19 mai prochain dans la salle des Ébeaux.

C'est ce nouvel événement familial que prépare depuis plusieurs mois une équipe enthousiaste décidée à offrir encore de beaux souvenirs et de belles rencontres à ses membres grâce à de nombreuses animations.

Vous souhaitez participer en tant que descendants Balleydier ?

Prenez contact sur assofamilleballeydier@gmail.com où une équipe vous répondra.

À bientôt au plaisir de partager cet événement !

Pour mémoire, toutes les informations sont disponibles sur le blog de l'association :

<https://assofamilleballeydier.over-blog.com>





CULTURE ANIMATION TOURISME

4^{ème} Fête des Métiers d'art et de l'artisanat

Rendez-vous les 4 mai, 20 juillet et 14 septembre de 10h à 18h, place de l'Église pour les journées des métiers d'art et de l'artisanat.

Vous pourrez découvrir ou redécouvrir différents métiers tels que la ferronnerie, la création de bijoux, la poterie, la couture, la maroquinerie...

Les artisans et créateurs seront ravis de pouvoir échanger avec vous sur leurs métiers.

Comme pour les précédentes éditions vous pourrez voir certains d'entre eux à l'œuvre grâce à des démonstrations. Pour plus d'informations : Facebook « Association Métiers d'Art et d'Artisanat Cruseilles ».



Crédit photo : Caroline Fernandez

Le Santo prépare la prochaine saison estivale et recrute

Saison 2024 **LE SANTO** Débutant accepté!

LE SANTO RECRUTE
CENTRE NAUTIQUE DES DRONIERES - 74 CRUSEILLES

Dans un cadre idyllique, rythmé par de nombreuses animations, nous recherchons différents profils ayant l'esprit d'équipe :

SERVEUR.SE
RUNNEUR.SE
CUISINIER.E
PLONGEUR.SE AIDE CUISINE

du 18 mai au 31 août
cruseilles@le-santo.com

Organisation du Festival des Musiques du Faucigny - Appel à bénévoles

Notre association a pour vocation l'organisation du festival des Musiques et le soutien à l'acquisition d'instruments de musique pour l'Harmonie de Cruseilles.

Nous sollicitons toutes les bonnes volontés pour répondre à notre souhait d'animer les communes de la communauté de communes du Pays de Cruseilles par l'organisation de concerts tous les deux ans.

Afin de faciliter et de rendre agréable ces nouvelles animations, nous cherchons des bénévoles, amateurs de bonne ambiance et de moments de partages musicaux.

Préparation des Médiévales :

- Aide au nettoyage du stand,
- Supports ponctuels au parc d'Andilly et à la maison du Père Noël,
- Aide à l'achat et livraison sur le stand avant son ouverture,
- Aide à la création de nouveaux costumes.

Tenue du stand des Médiévales 2024 :

- Date pour notre association : 18, 19 et 20 mai (le matin uniquement),
- Fabrication et vente de crêpes,
- Vente du fameux ragoût de l'abbaye,
- Vente de jus de pomme et d'hydromel.

Les Grandes Médiévales 2023 furent une réussite qui nous motive à continuer les actions qui permettront, à terme, de financer le prochain Festival des Musiques et ses animations associées, tout en créant des liens intercommunaux.

Notre association fonctionnera d'autant mieux que nous aurons beaucoup de membres investis. Aussi, nous vous invitons à vous joindre à nous. Vous aurez l'opportunité de bénéficier d'une entrée gratuite le jour de votre intervention sur le stand des Médiévales.

A très bientôt

La Présidente, Alexandra MEYER

E-mail : organisationofm@gmail.com

Mobile : 06 07 36 23 55

Venez nous rejoindre pour célébrer la fête de la musique le vendredi 21 juin !

Cette année encore, vous pourrez déambuler librement dans la Grand'rue grâce à sa fermeture à la circulation automobile et la mise en place des déviations habituelles. Une belle occasion de danser et profiter de cette soirée toujours très conviviale grâce aux nombreux répertoires musicaux proposés.

Outre les animations proposées par les bars et restaurants de Cruseilles, vous pourrez écouter les groupes choisis par le Comité des Fêtes qui se produiront sur les scènes situées sur la place de l'Église et la rue de la Fontaine : NICO, Mélanie & Chloé Vincette, Mach 4, Orion, Mary Byrd et Licence to play.

Comme habituellement, les associations locales vous proposeront des buvettes et de la petite restauration réparties sur l'ensemble de la fête. Cette année, afin de limiter les nuisances causées aux riverains, nous installerons des toilettes mobiles vers le milieu de la Grand'rue et au niveau du rond-point du bas.



Nous comptons sur le civisme de chacun pour que cette soirée exceptionnelle, qui attire chaque année davantage de monde, se déroule dans les meilleures conditions possibles, notamment en termes de sécurité.

Les gonflés sont de retour cet été !

CRUSEILLES
LES GONFLÉS
PARC DE LOISIRS
Du 15 Juillet au 4 Août
11h00 - 18h30
SNACK, BAR À GOURMANDISES,
BOISSONS DISPONIBLES SUR PLACE
3 à 6 ans - 6 €
7 à 14 ans - 9 €
ADULTES GRATUIT
Durée Illimitée
PARKING DU GYMNASSE
DES EBEAUX
06.62.01.45.05
ANIMAPRÉES FESTI'LOC 74



3^{ème} édition de la Guinguette le 6 juillet

La soirée guinguette vous attend encore nombreux cette année sur la place de l'Église le samedi 6 juillet prochain !

Vous pourrez danser et vous amuser en famille, entre amis ou avec vos voisins sur les notes de l'orchestre Blue Note, fidèle à cet événement depuis ses débuts. Vous trouverez aussi sur place une buvette et de la petite restauration.

Il ne reste plus qu'à croiser les doigts pour que le beau temps soit de la partie !

Feux du 13 juillet

L'an dernier, les travaux d'aménagement de la RD 15 aux abords du lac nous avaient contraints à délocaliser les festivités sur le parking entre le centre nautique et le skate-park.

Suite à cette édition réussie et à de nombreux retours positifs concernant la sécurité des lieux notamment, notre fête du 13 juillet sera réitérée au même endroit.

Pour le traditionnel feu d'artifice, nous ferons de nouveau confiance à notre prestataire habituel, Fêtes et Feux, qui nous proposera un feu d'environ 15 minutes, créé spécifiquement pour le site des Dronières et composé d'un beau crescendo mêlant harmonieusement effets pyrotechniques divers et variés. Tout le spectacle sera synchronisé sur une bande son créée spécialement sur le thème des Jeux Olympiques. Le coût sera de 10 500 € TTC.

Le bal populaire, sur plancher et sous chapiteau, sera animé par Objectif Nuit tandis que les associations habituelles tiendront les buvettes et les stands de restauration. En ce début juillet, les aménagements sur les rives du lac viendront tout juste de se terminer, nous comptons sur vous pour ménager les nouveaux espaces verts et les éventuels balisages en place.



CRUSEILLES
FESTIVAL
FOOD TRUCKS

LE TOUR DU MONDE CULINAIRE
1^{ÈRE} ÉDITION

CONCERT
SAMEDI SOIR
DIMANCHE MIDI

20 JUILLET DE 11H À 23H
& 21 JUILLET DE 11H À 17H

PARKING DU COMPLEXE SPORTIF DES ÉBEAUX
CENTRE VILLE CRUSEILLES

ANIMATIONS
VOITURES DRIFTS
LANCER DE HACHES
ANIMATIONS POUR LES ENFANTS
CHATEAU GONFLABLE
BUVETTE

CONTACT & INSCRIPTION
comitedesfetescruseilles74350@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES
DE CRUSEILLES

Festival des food trucks

Forts de l'engouement suscité par le festival de street food organisé les 13 et 14 mai 2023 par l'association Eat Around The World mais face à la collaboration compliquée avec ce même organisateur, nous avons décidé de reconduire cet événement mais à notre manière.

C'est ainsi que nous nous sommes rapprochés du Comité des Fêtes qui prendra en mains pour 2024 l'organisation d'un festival de food trucks.

Celui-ci se tiendra le week-end des 20 et 21 juillet sur le parking du complexe sportif intercommunal ainsi qu'au droit du monument aux morts et de la crèche Brin de malice.

Pour l'occasion, le gymnase des Ébeaux sera mis à la disposition des visiteurs afin de leur permettre de déjeuner ou dîner à l'abri en cas de pluie ou de forte chaleur.

Le comité des fêtes prévoit en parallèle des animations pour petits et grands tels qu'un concert le samedi soir. Nous espérons que cette nouvelle manifestation vous séduira et remportera un beau succès !

Tous au cinéma en plein air le samedi 27 juillet !

Venez profiter d'une séance de cinéma en plein air
le samedi 27 juillet au bord du lac des Dronières.

Cette année, le film projeté sera « Les petites victoires », un film réalisé par Mélanie Auffret ; une comédie populaire et attachante qui fait souffler un vent de bienveillance dans le cœur du spectateur.

D'après Le Parisien : *Julia Piaton interprète avec beaucoup de cœur cette élue moderne et héroïque. Son duo avec un Michel Blanc ronchon se révèle drôle et savoureux. Et les scènes avec les enfants sont d'une tendresse rare.*

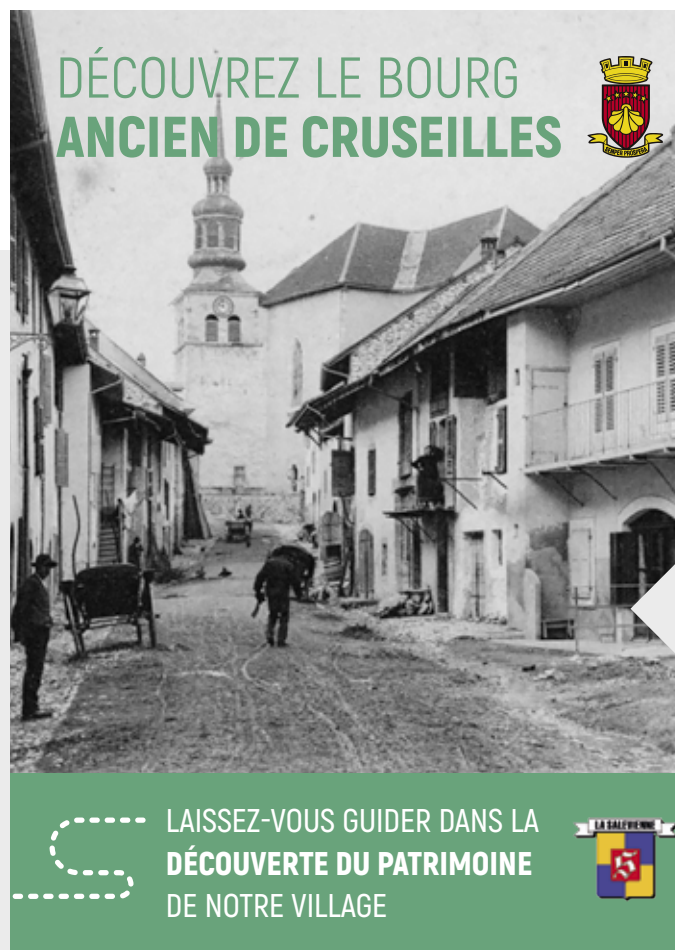
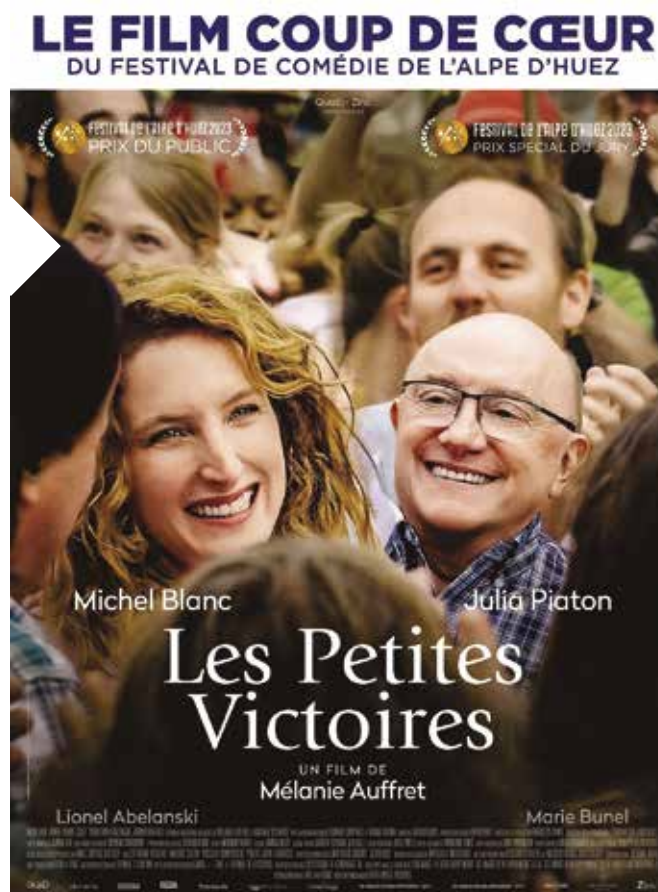
Cette comédie a été récompensée par le prix du public et le prix spécial du jury au festival international du film de l'Alpe d'Huez en 2023.

Cette année encore le film est tout public et l'entrée est gratuite.

Le lieu reste inchangé, au bord du lac des Dronières.

Début du film à la tombée de la nuit, vers 21h30.

Nous avons dû annuler le film de l'an dernier à cause de la météo ; espérons que la chance soit de notre côté cette année !



Un nouveau flyer pour découvrir le parcours patrimoine du vieux Cruseilles

Après la mise en place de dix panneaux informatifs situés près des bâtiments et lieux remarquables du bourg ancien, nous avons poursuivi notre démarche de valorisation du patrimoine communal en éditant un plan du parcours.

Disponible en mairie et sur le site internet de la commune, il permettra aux habitants et aux touristes de se balader dans Cruseilles au rythme des panonceaux, sans toutefois prendre le risque d'en oublier.

Que ce soit pour une découverte ou une redécouverte de nos sites patrimoniaux, nous vous souhaitons une belle promenade !

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ

**Bienvenue à Anthony Fournier,
nouveau garde-chasse
sur notre commune !**



Le garde-chasse particulier est un citoyen assermenté, chargé de certaines fonctions de police de la chasse s'appuyant sur le code de l'environnement.

Il est missionné par le président de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de la commune de Cruseilles.

Il est agréé par le préfet et assermenté par le procureur de la République.

Son rôle est de surveiller le territoire de chasse, d'intervenir en appui des pompiers et gendarmes lorsqu'un animal sauvage est impliqué hors de son habitat naturel (ex: collision routière, animal sauvage blessé...) et de veiller à la bonne entente entre les utilisateurs de la nature.

Il veille au respect de la réglementation sur les animaux.

Il intervient contre les incivilités et est un conseiller technique auprès de son commettant.

C'est l'assurance d'une surveillance rigoureuse du territoire de chasse pour lequel il est mandaté.

FAITES DU VÉLO !

Le samedi 1^{er} juin, la CCPC organise une grande fête du vélo.

Rendez-vous dès 9h30 et jusqu'à 16h sur le parking à proximité du pumptrack/skatepark pour passer une journée conviviale et participer aux nombreuses activités qui seront proposées (stands, atelier remise en selle, balade à vélo, démonstrations...).



**La place de la Mairie accueillera
une exposition photographique sur le
thème des Usses du 19 juillet au 9 août**

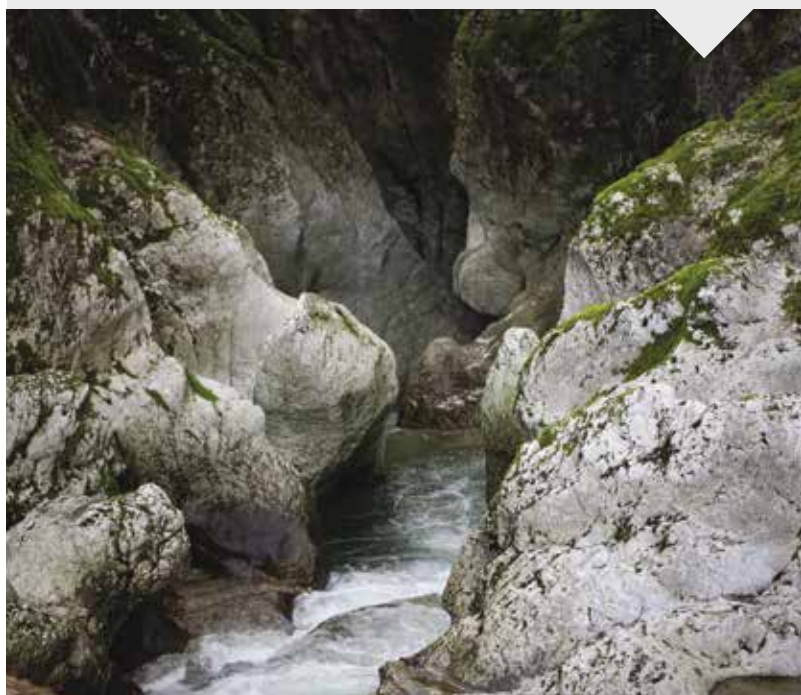
Durant l'été 2024, le Syr'usses organise une exposition photographique itinérante sur le thème de la rivière des Usses : « Ici coulait une rivière : Les Usses ».

Cet évènement est réalisé en partenariat avec Monsieur Sylvain Leurent, photographe professionnel habitant de Chaumont, et soutenu par l'agence de l'eau et le Crédit Agricole des Savoie.

Il sera d'envergure et donnera à voir la beauté de notre rivière, ses richesses écologiques, les services qu'elle rend aux humains mais aussi la fragilité de notre ressource en eau face aux changements climatiques, à l'augmentation de la population et pour la préservation de notre activité agricole de qualité.

D'envergure aussi parce qu'elle sera itinérante dans les villes principales de notre bassin versant et mise à disposition des écoles.

Cette exposition photographique répond à plusieurs objectifs : faire prendre conscience et sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau, reconnecter les habitants à leur rivière, offrir au territoire un évènement artistique qui fédère les communes, avec la rivière comme fil conducteur.





Arrêtons le brûlage à l'air libre ! Valorisons nos déchets verts

Le brûlage à l'air libre est la plupart du temps interdit

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques, en particulier de particules fines.

Elle contribue ainsi à la dégradation de la qualité de l'air. Avec l'accroissement et l'intensification des étés caniculaires, le brûlage à l'air libre des végétaux constitue également un facteur aggravant de risques d'incendie, en particulier dans les territoires exposés à ce risque. Enfin, le brûlage à l'air libre entraîne aussi une gêne du voisinage.

Qui brûle ?

Plusieurs catégories d'acteurs sont amenées à générer des déchets verts. Le brûlage à l'air libre de végétaux est encadré en fonction de la typologie des acteurs qui la pratiquent :

- Les particuliers et gestionnaires d'espaces verts
Ils gèrent des déchets issus de la tonte de pelouses, tailles et élagages de haies, arbustes, feuilles mortes, du débroussaillage ou encore des restes de potager et autres pratiques similaires. La pratique du brûlage est strictement interdite toute l'année (sauf dérogations) et régie par l'article L-541-21-1 du Code de l'environnement.
- Les professionnels de la Commune
 - Les agriculteurs
Ils gèrent l'ensemble des déchets verts en provenance de leur exploitation : notamment les chaumes, pailles, branchages, déchets de récoltes rémanents et sarments de vignes, taille de haies, déchets fruitiers.
 - Les forestiers
Ils ont en charge la gestion des rémanents forestiers, des rémanents de tailles de haies bocagères et des ronces.

Pour ces professionnels, la pratique du brûlage n'est pas strictement interdite, elle est régie par le Code Rural et de la pêche maritime. En revanche, un arrêté préfectoral (Arrêté n°DDT-2023-0915) renforce les dispositions du Code Rural en précisant les conditions des dérogations possibles.

Les déchets verts : des ressources à valoriser

- Le compostage individuel et collectif
Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires) et fournir un engrais de qualité.
Optez également pour un lombricomposteur !
Le lombricompostage est la transformation des déchets organiques en humus par l'action d'organismes tels que les vers de compost.
- Le broyage, le paillage et le mulching
Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchées et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour les espaces verts, jardins et potagers. Par exemple, le paillage conserve l'humidité des sols et réduit ainsi les arrosages.
Le paillage limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité du sol.
La tonte mulching des espaces verts permet de laisser l'herbe finement coupée sur place et protège la pelouse de la sécheresse.
- En dernier lieu, le dépôt en déchetterie
Afin d'encourager les particuliers à la pratique du « jardin zéro déchet », l'apport en déchetterie est à limiter. Néanmoins, lorsque la valorisation des déchets verts n'est pas possible à la parcelle, les habitants peuvent les amener en déchetterie.

Énergies renouvelables (EnR) : les collectivités doivent participer à l'effort

Comme nous vous en faisons part dans l'article « Énergies renouvelables (EnR) : les collectivités doivent participer à l'effort » dans le précédent bulletin municipal n°14, la loi 2023-175 du 10 mars 2023 demande aux communes de recenser des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, éolien, hydroélectricité, chaleur renouvelable...).

S'il n'y a pas de projets particuliers concernant la méthanisation, l'éolien ou encore l'hydroélectricité, il nous a semblé important de nous attarder sur le photovoltaïque. Dans cette optique, la société Miage environnement a réalisé un travail d'analyse du potentiel de développement de projets photovoltaïques sur le territoire de notre commune, et l'a résumé dans un rapport qui nous a été remis en ce début d'année.

Cette analyse tient compte des contraintes réglementaires et environnementales, de l'impact paysager et des enjeux techniques et économiques (orientation et pentes des terrains, distance par rapport aux postes de transformation, etc.).

Cette étude a permis d'identifier un potentiel intéressant de 4 MWC^(*) en toitures et ombrières et d'1 MWC au sol, soit, au total, presque 2 fois l'objectif théorique de Cruseilles pour 2030. Ces chiffres ne tiennent pas compte des possibilités supplémentaires sur les bâtiments privés qui sont toujours encouragées.

^(*)MWc : MégaWatts crête. La puissance « crête » d'une installation photovoltaïque désigne la puissance maximale que celle-ci peut délivrer dans des conditions optimales d'ensoleillement, de température au sol, etc.

Avant de délibérer en conseil municipal concernant les zones repérées, particulièrement adaptées au développement de la production d'énergie photovoltaïque, il convient de réaliser une consultation auprès de la population, celle-ci se tiendra en mairie de Cruseilles du 10 au 26 avril 2024.

CONSULTATION PUBLIQUE

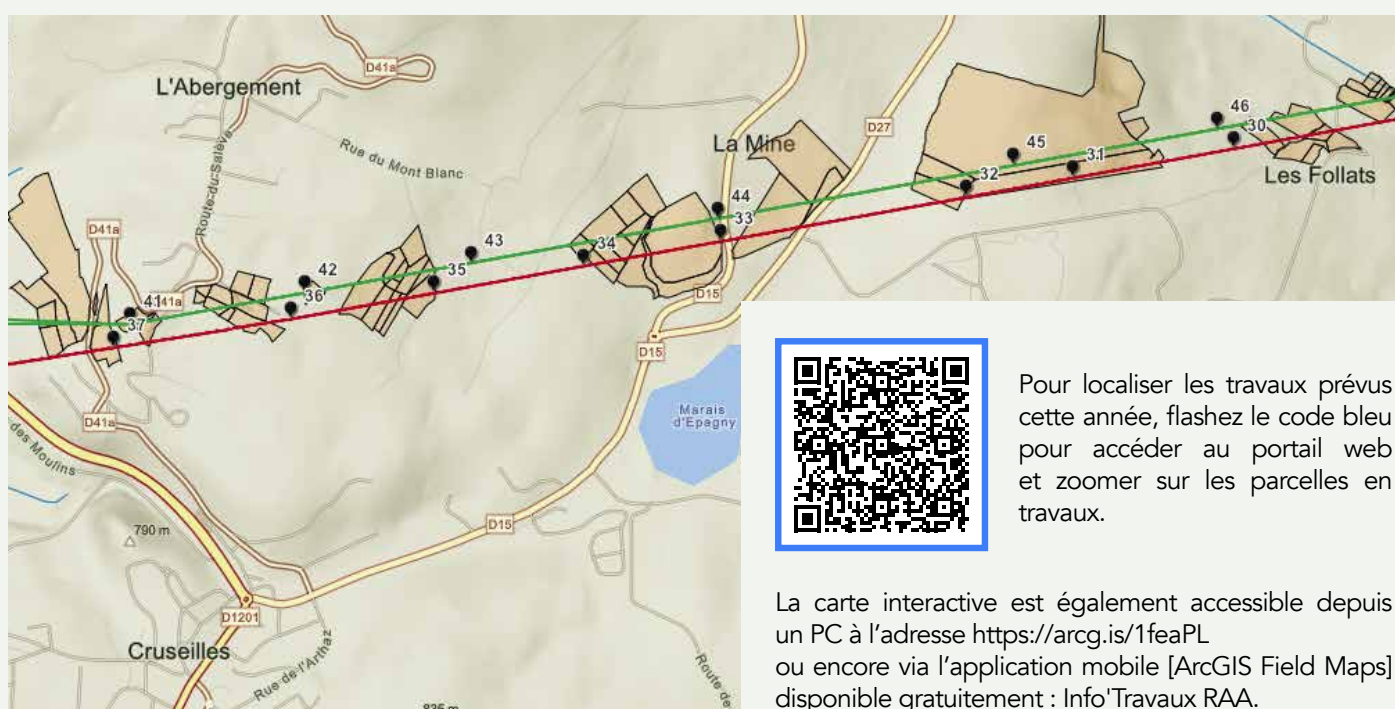


**Zones d'Accélération des
Energies Renouvelables**

Du 10 au 26 avril 2024

Service urbanisme

04 50 32 05 49 - mairie@cruseilles.fr



Reproduction des crapauds : modérez votre vitesse autour des Dronières !

Le lac des Dronières est un haut lieu de reproduction des amphibiens à l'échelle de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les crapauds et grenouilles vivant aux alentours, notamment dans les espaces boisés en contrebas du mont Salève, s'y retrouvent chaque année en grand nombre. **Ils migrent le soir, dès la tombée de la nuit, et cette migration les expose à différents dangers.**

En particulier, ils sont nombreux à se faire écraser par les automobilistes en traversant la route : merci de modérer votre vitesse et de faire attention aux amphibiens lorsque vous roulez à proximité du lac des Dronières, dès aujourd'hui et jusqu'à la fin de l'été.

En effet, la période de reproduction des amphibiens a commencé depuis le mois de février et se poursuit jusqu'en avril. Une fois sortis de l'œuf, les têtards se développent dans le lac des Dronières pendant environ trois mois, puis migrent à leur tour vers leur habitat. La période de migration des crapauds et grenouilles concerne donc deux générations d'amphibiens et s'étale ainsi de février à août : c'est pourquoi notre vigilance est requise jusqu'à la fin de l'été.

Afin de sécuriser la migration des amphibiens, les travaux en cours sur la route des Dronières prévoient l'installation de crapauducs. Ces passages souterrains leur permettront de traverser la route en toute sécurité de leur habitat (les espaces boisés en contrebas du mont Salève) vers leur lieu de reproduction (le lac des Dronières).

Les travaux pour l'installation des crapauducs demandent l'entière fermeture de la route, ce qui est également le cas pour la réalisation des pistes piétonne et cyclable et la reprise de la chaussée.

C'est pourquoi le tronçon de la route des Dronières allant de la route du lac au rond-point du tennis est fermé à la circulation pour 5 semaines depuis le lundi 18 mars (réouverture prévue avant le lundi 22 avril).

Ce tronçon fermé, le Département conseille de passer par Groisy pour gagner les villages des Bornes.

Cependant, une autre déviation permettant de rejoindre la route de Menthonnex a été mise en place par la route de la piscine, la route des Gargues et la route du parc à daims. Attention si vous empruntez cette déviation : il y a beaucoup de passage et la voie est assez étroite par endroit, de sorte qu'il n'est pas toujours facile de se croiser.

Nous vous demandons donc de modérer votre vitesse, de faciliter la circulation des véhicules larges en vous rangeant sur l'accotement, et de rester attentif aux amphibiens qui migrent vers le lac et qui pourraient passer par là !



Info Travaux - Entretien de la végétation par RTE

RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, est chargé d'assurer la sécurité de ses lignes à haute tension et de leurs abords.

Avec 20% de ses lignes en milieu forestier, leur sécurisation passe donc par l'entretien de la végétation sous les emprises des lignes.

C'est une tâche fixée par le Code de l'énergie qui reconnaît à RTE le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. »

Sur le territoire de la commune de Cruseilles ces travaux seront entrepris à dater du 11 mars 2024 et jusqu'au 31 août 2024.



Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide des bonnes pratiques directement sur votre smartphone via le flashcode vert.

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux : RTE GMR SAVOIE
455 avenue du pont de Rhonne
73200 ALBERTVILLE
Ihle Nathanaël : 06 61 73 05 04
Guillot Yoann : 06 66 53 70 48
Nouveau Jérémie : 06 20 81 26 30



PROCHES DE VOUS

CONCILIATION DE JUSTICE

Les permanences du conciliateur de justice auront lieu

le mercredi 24 avril matin
le mercredi 15 mai matin

Sur rendez-vous au 04 50 08 16 16
dans les locaux de l'ADMR, situés au 16 avenue
des Ébeaux, 74350 Cruseilles



Urgence 114



Aujourd'hui, plus de 7 millions
de personnes sont déficientes
auditives en France.



Lancé en 2011 par les ministères de la Santé et de l'Intérieur, et piloté par le CHU Alpes-Grenoble, le 114 est le service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24h et 7j/7, réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, pour contacter, grâce au dispositif de Conversation Totale (visio, texte, voix, images) les secours les plus proches, par SMS, internet et via l'application « Urgence 114 ».

Faites connaître le 114 à l'occasion de vos échanges avec les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et/ou aphasiques !

Pour en savoir plus :
info.urgence114.fr

**Le service public gratuit réservé
aux personnes sourdes, sourdaveugles,
malentendantes et aphasiques, pour
toutes les urgences, 24h/24, 7j/7**

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les élèves du Collège Louis Armand ont réalisé un JT Spécial sur la commune en partenariat avec TV 8 Mont Blanc

Un grand bravo à nos jeunes collégiens pour ce journal télévisé diffusé sur TV 8 MONT BLANC et digne des plus grandes chaînes de télévision !



Recensement de la population



Le recensement 2024 de la population Cruseilles s'est terminé le 17 février 2024.

Sur 2 849 logements d'habitation recensés, 153 n'ont pas été enquêtés (refus des habitants, habitants impossibles à joindre malgré les tentatives ou personnes absentes).

Les résultats définitifs seront communiqués par l'INSEE à l'automne.

La mairie n'a pas d'éléments communicables à ce jour concernant la population actualisée.



SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE CRUSEILLES SUR L'APPLICATION DE VILLE INTRAMUROS !

Pas besoin de vous créer un compte, il suffit de télécharger l'application sur votre téléphone mobile en cherchant Intramuros sur App Store ou Play Store.

Une fois dans l'application, choisissez la commune de Cruseilles.

Sur la page d'accueil de l'application vous trouverez :

(1) Des raccourcis pour contacter directement la mairie par téléphone ou e-mail ou pour consulter le site internet d'un simple clic.

(2) dans « Services », vous aurez :

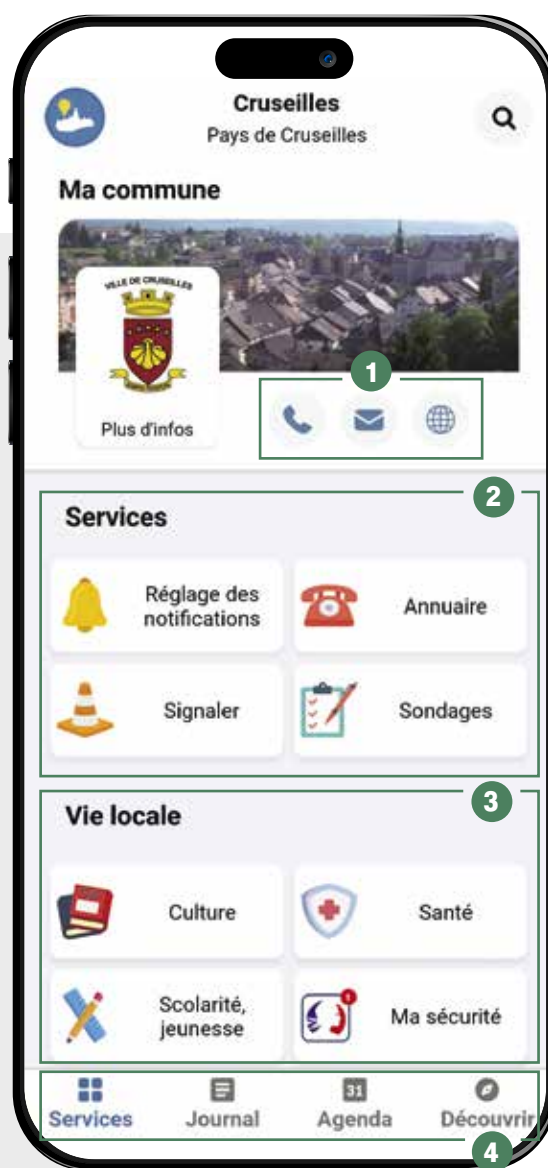
- La possibilité de vous abonner aux alertes et notifications envoyées par la mairie,
- Un annuaire des principaux numéros utiles,
- La possibilité de signaler aux services techniques un problème rencontré sur le domaine public en le géo-localisant et en envoyant une photo,
- Des sondages pour choisir les films qui seront projetés par le cinébus.

(3) dans « Vie locale », vous trouverez :

- La liste des espaces culturels à Cruseilles et dans les alentours,
- La liste des professionnels de santé (Cruseilles n'a pas renseigné cette rubrique),
- La liste des établissements scolaires,
- Des informations « Sécurité » en provenance du site <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr>.

(4) En sélectionnant les autres pages :

- « Journal », vous obtenez les actualités de la commune,
- « Agenda », vous accédez à l'agenda des événements à venir,
- Enfin, la page « Découvrir », vous propose des idées de visites et sorties possibles à Cruseilles et dans les alentours.



Si l'application vous plaît,
n'hésitez pas à la partager !

Agriculteurs et rurbains, adoptons les bonnes pratiques pour une cohabitation réussie !

Les champs, vignes, vergers, alpages et forêts façonnent nos paysages savoyards et nous offrent un cadre de vie exceptionnel. Mais ces espaces naturels sont avant tout des lieux de travail pour nos agriculteurs et nos sylviculteurs. Pour mieux les partager, aidez-nous à les protéger !

« Encore un patou ?! Je ne peux plus randonner tranquillement nulle part ! »

Les animaux sont des êtres sensibles qui peuvent être facilement effrayés.

Nos vaches, moutons, chèvres ont besoin de calme et de sécurité lorsqu'ils sont dans les champs et en alpage. C'est pourquoi ils paissent dans des zones parquées et qu'ils peuvent être protégés par des chiens de garde. Un intrus, humain ou canin, qui s'approche du troupeau constitue une menace pour

les animaux et peut engendrer une réaction de défense : charge, morsure, cabrement.



Pour le bien-être des animaux et pour ma sécurité, je reste à distance du troupeau ou je le contourne et je tiens mon chien en laisse. Si je dois traverser le parc, je m'assure qu'il est correctement refermé.



« Ça sera plus rapide si je traverse le pré et puis ça ne dérange personne, ce n'est que de l'herbe. »

L'herbe est une ressource précieuse, essentielle à l'activité d'élevage.

C'est l'alimentation principale des bêtes : fraîche l'été et séchée l'hiver.

Pour produire du foin de qualité, il faut laisser pousser l'herbe bien haute et donc éviter de marcher dessus. Et puis, êtes-vous bien sûr(e) que c'est de l'herbe ?

Saviez-vous qu'au mois de mai, le blé ressemble énormément à de l'herbe ?

En marchant dessus, c'est autant de baguettes de pain croustillant que vous ne pourrez pas déguster au petit déjeuner.



Pour préserver notre alimentation de demain, je reste sur les chemins et sentiers balisés et je ne traverse pas les parcelles même s'il n'y a ni clôtures ni troupeaux.



« C'est bon, les crottes de chiens, c'est naturel après tout. Pas besoin de ramasser à la campagne. »

Saviez-vous que les déjections canines sont porteuses de parasites responsables de maladies chez les animaux d'élevage ? Il en est un particulièrement dangereux qui provoque une maladie appelée néosporose.

Transmissible simplement en broutant de l'herbe ou du foin

souillés, cette maladie se traduit par des avortements infectieux chez les vaches. Porteuse à vie du parasite, une vache transmettra quasiment systématiquement à ses veaux la maladie pour laquelle il n'y a actuellement aucun traitement ni vaccination. Comme vous tenez à votre chien, les éleveurs tiennent à leur animaux : ils veillent au bien-être de leurs vaches et veulent éviter tout risque de contamination.



Pour aider à protéger les animaux, comme en ville, je ramasse les déjections de mon chien et je le tiens en laisse.

« Pas de poubelle à proximité, allez hop ! Je balance ma canette, on n'y verra que du feu. »

Lors de la production du foin, les agriculteurs utilisent des broyeurs pour faucher les champs et les débris jetés négligemment dans les prairies sont eux aussi déchiétés. **Ces morceaux de débris plastiques, métalliques ou ces bouts de verre, mélangés au foin ou dispersés dans l'herbe, sont ingérés par les animaux domestiques et sauvages.** Lorsqu'ils sont avalés, ils provoquent **des dégâts irréparables dans leur appareil digestif** - obstruction, infections, hémorragies internes - pouvant entraîner leur mort.



La protection de la nature est l'affaire de tous et chaque geste compte.
En promenade, **je prends un sac poubelle pour ramasser les déchets** et laisser les lieux propres.



« Insupportable, le bruit des engins agricoles tôt le matin et tard le soir ! »

Être agriculteur, c'est travailler avec la nature et par conséquent dépendre des **conditions climatiques**. S'il pleut la semaine ou que la température est caniculaire, **les agriculteurs adaptent leur organisation pour protéger leurs cultures ou leurs animaux**. Cela veut dire profiter de la fraîcheur du petit matin ou d'une accalmie un dimanche après-midi. Travailler avec le vivant rend leur métier polyvalent et imprévisible !



Je tolère les horaires décalés de mes voisins agriculteurs car c'est grâce à leur engagement de tous les instants que je peux me nourrir. Et parce que le dialogue est la meilleure des solutions, je n'hésite pas à aller leur parler pour trouver des compromis.

« Elles ont l'air bonnes ces tomates... Personne aux alentours ? J'en prends une, il y en a des dizaines. »

Les agriculteurs passent l'année à prendre soin de leurs cultures et préparer leurs récoltes pour nourrir leurs concitoyens. **C'est le fruit d'un travail quotidien, de la passion pour leur métier et leur gagne-pain.** Un champ, un verger ou une parcelle non clôturée n'est pas une invitation à la cueillette ! Se servir sans autorisation est considéré comme du vol.

Et vous, après avoir tant travaillé dans votre potager, apprécieriez-vous que votre voisin vienne récolter vos délicieuses tomates ?



Je demande l'accord de l'exploitant ou du propriétaire pour ramasser les fruits et légumes. Si je ne l'ai pas, je n'y touche pas.



Des panneaux informatifs pour le parc à daims

Le site des Dronières remporte un franc succès, il est de plus en plus apprécié et fréquenté, et notamment le parc à daims qui fait le bonheur des familles.

Aussi, afin de préserver les animaux, nous avons décidé d'installer quelques panneaux pédagogiques concernant les daims pour que le public découvre leurs principales caractéristiques et comprennent leur mode de vie en captivité.

Cela lui permettra par exemple de savoir qu'il est normal que les daims mâles saignent à la tête lorsqu'ils perdent le velours de leurs bois ou encore qu'il ne faut pas nourrir les animaux au risque de les rendre malades.

Nous espérons que la mise en place de cette nouvelle communication contribuera à faciliter le bien être des animaux parfois rendu difficile par les agissements de certains visiteurs.



Sa description

Originnaire d'Asie Mineure, le daim est un mammifère ruminant de la famille des cervidés. Le mâle mesure de 135 à 165 cm de longueur, et pèse 60 kg en moyenne. Il porte au sommet de sa tête de grands bois plats et palmés nommés palmures. La femelle, appelée daine, a une plus petite corpulence. Elle mesure de 115 à 145 cm de longueur, pour un poids moyen de 35 kg. La couleur de sa robe change avec les saisons. En été, elle est rousse avec des taches blanches et prend une couleur grise en hiver. Sur le fessier se trouve une tache blanche appelée écusson, délimitée par des lignes noires. Le ventre et l'intérieur des pattes sont de couleur blanche également.

Son lieu de vie

On retrouve le daim en Amérique, en Europe centrale et en Océanie. On le rencontre très peu à l'état sauvage dans les forêts, les prairies et les montagnes. Il est généralement gardé en captivité dans des enclos, des zoos et des parcs.

Son alimentation

Le daim se nourrit d'herbe, de bourgeons, de feuilles, de glands, de châtaignes, de fruits et de baies. L'hiver, il mange du lierre, du gui, des écorces et du foin. Il ne faut surtout pas le nourrir de produits transformés tels que le pain par exemple.

Sa reproduction

La période de reproduction a lieu en automne. Les daims se battent pour avoir le plus grand nombre de daines. Le mâle dominant marque alors son territoire et s'accouple avec les daines. La daine porte son petit pendant 8 mois et donne naissance à un ou deux faons l'été suivant.

Ses bois

Le daim mâle porte sur le front des bois qui naissent, grandissent et meurent chaque année. Au début du printemps, deux bosses commencent à poindre sur son front. Les bois poussent. Ce sont deux os un peu mous recouverts de peau, les velours. Les bois se divisent alors en branches, les andouillers. Ils sont encore fragiles. À l'automne, les velours se détachent en saignant un peu parfois. Les bois sont alors nus, dans toute leur beauté, puis tombent au printemps suivant. Ainsi, chaque année jusqu'à la maturité sexuelle, les bois sont plus grands et plus lourds. À 1 an, le mâle est appelé daguet en raison des simples dagues qui ornent sa tête. Les daims qui ont les plus gros bois sont les chefs de la harde.

Le daim peut vivre jusqu'à 25 ans.

Le cri du daim est appelé brame ou raire.

Le daim a une ouïe très sensible, lui permettant de distinguer le moindre bruit à près de 100 m de distance.

MERCI DE NE PAS NOURRIR LES ANIMAUX

LE DAIM



Rappel : fonctionnement de la nouvelle recyclerie de Cruseilles

Gérée par l'association « Sauvè d'la benne » avec le soutien de la Mairie, la nouvelle recyclerie de Cruseilles a ouvert ses portes le 7 octobre 2023 au 20 route des Dronières.

Vous pouvez y chercher de bonnes affaires et/ou y déposer les objets que vous n'utilisez plus : la recyclerie récupère vraiment de tout, sauf le mobilier très volumineux. Vos objets seront réparés si nécessaire puis vendus à très petits prix, de quoi leur donner une seconde vie.

La recyclerie est ouverte le mercredi et le samedi après-midi de 14h à 18h, et le jeudi matin de 9h à 12h.



Sauvè d'la benne
Recyclerie de Cruseilles
20, route des Dronières

Venez déposer les objets, vêtements,... dont vous n'avez plus l'utilité et/ou achetez à très bas prix tous types d'articles qui attendent une seconde vie!

Plus d'infos sur notre page Facebook
Recyclerie " Sauvè d'la benne "



REVUE DE PRESSE



Les élus se sont mobilisés aux côtés des agriculteurs en janvier

Le 26 janvier, au péage autoroutier de Saint-Martin-Bellevue, les écharpes tricolores étaient nombreuses pour soutenir nos agriculteurs dans leur mouvement de contestation. Lourdeur administrative, normes toujours plus complexes et restrictives, hausse du coût des matières premières et des fluides, rémunération en inadéquation avec le temps de travail, manque de considération de la part de la société, libre échange..., autant de problématiques qui étouffent la profession agricole. Conscients des difficultés qu'elle rencontre et de son rôle indispensable sur notre territoire et bien au-delà, les élus ont tenu à être présents pour l'épauler.

Signature de la convention pour une mutuelle communale

En réponse à la demande de certains administrés, la commune de Cruseilles a conventionné le 16 février avec la Mutuelle Just afin de proposer aux habitants et aux personnes travaillant sur Cruseilles d'accéder à une complémentaire santé à prix avantageux.

Sans aucun frais pour la commune à part la mise à disposition d'un bureau pour l'accueil des adhérents, cela permettra sans doute à certains d'enfin pouvoir adhérer à une mutuelle ou de faire quelques économies.



TRIBUNE LIBRE

Au moment de la rédaction de cette tribune, le budget n'a toujours pas été voté, voici notre analyse :

Depuis 2020, achats de foncier bâti pour plus de 4 millions dont 3 millions en portage financier :

- aucun n'est autofinancé :
- Maison Gal, 1,1 Mio toujours sans projet d'exploitation et un prêt remboursable en 2025 qui doit être renégocié
- Maison verte 200'000 € sans moyen financier pour réaliser les travaux annoncés
- Maison Cottage, 600'000 € et coût estimé final de 800'000 € pour être rasée au lieu de louée comme initialement prévu
- L'Ancolie, 2 mio, loué à un prix qui ne couvrira même pas les intérêts du prêt
- beaucoup d'études sans financement pour réaliser ces projets, pas de Plan Prévisionnel d'Investissement !
- pas de construction de la cantine scolaire et un mandat de livraison des repas se terminant en juin, sa reconduction augmentera forcément les prix des menus
- explosion de l'endettement.

La commune ne pourra plus financer les projets importants de la cantine, de la maison des associations, des structures d'accueil pour la petite enfance. Comment va-t-elle trouver les fonds nécessaires ?

Alliance pour Cruseilles - Dunand Lionel, Jacquemoud Louis, Meyer Alexandra, Papes Robert, Rahon Bischler Sylvie.

ÉTAT CIVIL

du 1^{er} décembre au 29 février

Bienvenue



Léana GIANNICO le 23 novembre 2023

Abby LE GAL le 4 décembre 2023

Eugène HUARD le 9 décembre 2023

Tim GUIAVARCH le 9 décembre 2023

Joséphine JANIN le 10 janvier 2024

Eden MICHELI LARRIEU le 14 janvier 2024

Élisa CONS le 5 février 2024



Décès



Gisèle DÉMOLIS

Le 28 juin 2023 à 91 ans

Allain AGRANIER

Le 14 décembre 2023 à 89 ans

Marie-Louise CARRIER née DURET

Le 24 décembre 2023 à 99 ans

Camille CAZENEUVE née ROUSSEAU

Le 9 janvier 2024 à 97 ans

Yvette DOTTER née ZIMMERMANN

Le 23 janvier 2024 à 83 ans

Dominique CHARLEMAGNE née RUSCA

Le 6 février 2024 à 68 ans

Florent JACQUEMOUD

Le 13 février 2024 à 89 ans

André GAY

Le 22 février 2024 à 87 ans



Mariages



PARISI Anissa
& MAIORANA Veronica
Le 23 décembre 2023

ROYER Mélanie
& DEMMERLÉ Richard
Le 18 novembre 2023





MAIRIE - SERVICES ADMINISTRATIFS

35 place de la Mairie, 74350 Cruseilles

Ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h sauf le jeudi (18h30) et le vendredi (15h30)
Fermé le mardi et le samedi

Tél. : 04 50 32 10 33 - mairie@cruseilles.fr - www.cruseilles.fr

SERVICE ACCUEIL ET ÉTAT CIVIL :

04 50 32 10 33

SERVICE PASSEPORTS ET

CARTES D'IDENTITÉ : 04 50 66 76 40

SERVICE URBANISME : 04 50 32 05 49

SERVICES TECHNIQUES : 04 50 32 05 53

SERVICE COMMUNICATION - SPORTS

ET ASSOCIATIONS : 04 50 66 76 43

GYMNASE : 06 65 51 94 75

GENDARMERIE : 04 50 44 10 08

POMPIERS : 04 50 44 11 90

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL :

04 50 44 09 45

BIBLIOTHÈQUE : 04 50 44 22 85

CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE

BERNARD PELLARIN : 04 50 44 12 68

CENTRE TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :

04 50 33 58 50

COLLÈGE LOUIS ARMAND : 04 50 44 10 78

COLLÈGE MONTESSORI : 04 50 68 96 38

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

PAYS DE CRUSEILLES : 04 50 08 16 16

CRÈCHE ALFA 3A BRIN DE MALICE :

04 50 64 02 53

CURE DE CRUSEILLES : 04 50 44 10 14

DÉCHETTERIE DES MOULINS : 04 50 32 16 30

ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE :

04 50 44 14 43

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE :

04 50 44 10 09

ÉCOLE PRIVÉE SAINT-MAURICE :

09 64 22 47 41

EHPAD SALÈVE - GLIÈRES

(*maison de retraite*) : 04 50 44 12 80

GARDERIE PÉRISCOLAIRE PRIMAIRE :

04 50 44 19 70

GARDERIE PÉRISCOLAIRE MATERNELLE :

04 50 01 26 05

SERVICE ENFANCE JEUNESSE : 04 50 44 19 70

INSTITUT MÉCANIQUE AÉRONAUTIQUE :

04 50 44 15 11

MAISON FAMILIALE DES DRONIÈRES :

04 50 44 26 30

MAISON FAMILIALE DES ÉBEAUX :

04 50 44 10 58

POLE MÉDICO SOCIAL : 04 50 33 23 89

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES :

04 50 32 38 78





AGENDA

AVRIL

- > Samedi 20 à 20h
OPÉRA-BALLET DE POCHE
« EL AMOR BRUJO »
Proposé par Les sources de l'art
Théâtre de Cruseilles
- > Samedi 20 & Dimanche 21
CONCOURS DE TIR À L'ARC
Proposé par Les Archers du Salève
CLAE de l'école élémentaire
- > Lundi 22 & Mardi 23
de 10h à 16h
STAGE DE BREAKDANCE
Organisé par Time to Jam
Salle annexe du gymnase des Ébeaux
- > Samedi 27
LA NUIT DU FEU - BAL DES POMPIERS
Organisé par l'amicale
des Sapeurs Pompiers de Cruseilles
Gymnase des Ébeaux
- > Samedi 27 de 9h à 17h
VIDE ANCOLIE
Organisé par la municipalité
Ancolie - Lac des Dronières

MAI

- > Vendredi 3 de 15h30 à 19h30
DON DU SANG
Salle annexe du gymnase des Ébeaux
- > Samedi 4 de 10h à 18h
**4^{ÈME} FÊTE DES MÉTIERS D'ART
ET DE L'ARTISANAT**
Organisé par l'association
des Métiers d'Art et d'Artisanat
Place de l'Église
- > Dimanche 5
BOOM DE PRINTEMPS
Organisé par l'APE des écoles publiques
Gymnase des Ébeaux

- > Samedi 11 de 10h à 12h
BALADE & PIQUE-NIQUE
Organisé par le SEL
(Système d'Échange Local)
Salle du Corbet
- > Samedi 25 à 20h
**THÉÂTRE « DE SI VIEUX ENFANTS »
PAR LES FARFOLLIONS**
Proposé par Les sources de l'art
Théâtre de Cruseilles
- > Samedi 25 & Dimanche 26
TOURNOI DE BADMINTON
Salle annexe du gymnase des Ébeaux
- > Samedi 25
CONCERT MUSIQUES ACTUELLES
Organisé par l'école de musique
Gymnase des Ébeaux

JUIN

- > Samedi 1 de 9h30 à 16h
FAITES DU VÉLO !
Organisé par la CCPC
Parking près du pumptrack/skatepark
- > Samedi 1
REPAS MUSICAL
Organisé par Action Togolait
Salle annexe du gymnase des Ébeaux
- > Samedi 8 de 10h à 12h
CHASSE AUX DÉCHETS
Organisé par le SEL
(Système d'Échange Local)
Salle du Corbet
- > Samedi 8 entre 13h40 et 14h
CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ
Passage de la course à Cruseilles
- > Samedi 8
CONCERT DE PRINTEMPS / ÉTÉ
De l'Harmonie Cruseilles - Le Châble
Gymnase des Ébeaux

ASSOCIATIONS :

Communiquez à la mairie les dates de vos prochains événements. Nous relaierons vos informations.

- > Dimanche 9 de 8h à 18h
ELECTIONS EUROPÉENNES
Gymnase des Ébeaux
- > Samedi 15
FORUM DES ASSOCIATIONS
Organisé par le Comité des Fêtes
Gymnase des Ébeaux
- > Samedi 15
CONCERT DE FIN D'ANNÉE
Organisé par l'école de musique
Gymnase des Ébeaux
- > Vendredi 21
FÊTE DE LA MUSIQUE
Organisé par le Comité des Fêtes
et la Mairie de Cruseilles
Centre-bourg de Cruseilles

- > Dimanche 23
SPECTACLE STREETDANSE
Organisé par le CODC
Gymnase des Ébeaux
- > Samedi 29
COURSE CYCLISTE AUX DRONIÈRES
Lac des Dronières

JUILLET

- > Vendredi 5 de 15h30 à 19h30
DON DU SANG
Salle annexe du gymnase des Ébeaux
- > Samedi 6
GUINGUETTE
Organisé par la Mairie de Cruseilles
Place de l'Église
- > Samedi 13
FEUX D'ARTIFICES ET BAL
Organisé par la Mairie de Cruseilles
Lac des Dronières

MAIRIE DE CRUSEILLES

35, place de la Mairie
74350 Cruseilles
Horaires d'ouverture :
Lundi 8h30 - 12h 14h - 17h00
Mercredi 8h30 - 12h 14h - 17h00
Jeudi 8h30 - 12h 14h - 18h30
Vendredi 8h30 - 12h 14h - 15h30
e-mail : mairie@cruseilles.fr
Tél : 04 50 32 10 33
Facebook : Mairie de Cruseilles
www.cruseilles.fr



Pour vous assurer d'être au courant des derniers événements organisés par la municipalité ou les associations et d'être informés des changements de programme (report, annulation), consultez régulièrement le site internet, l'application Intramuros ou la page Facebook de la mairie.